



## Les ascendants de la révolutionnaire Pauline Léon

### Description

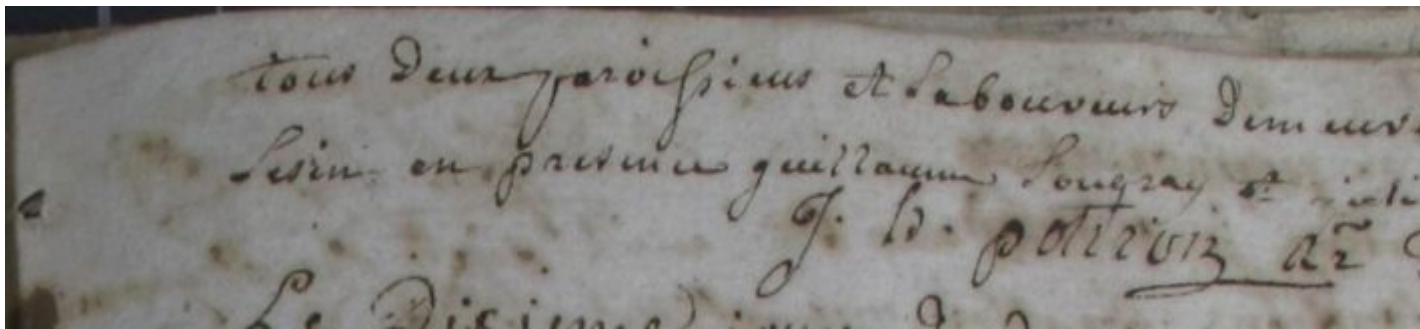
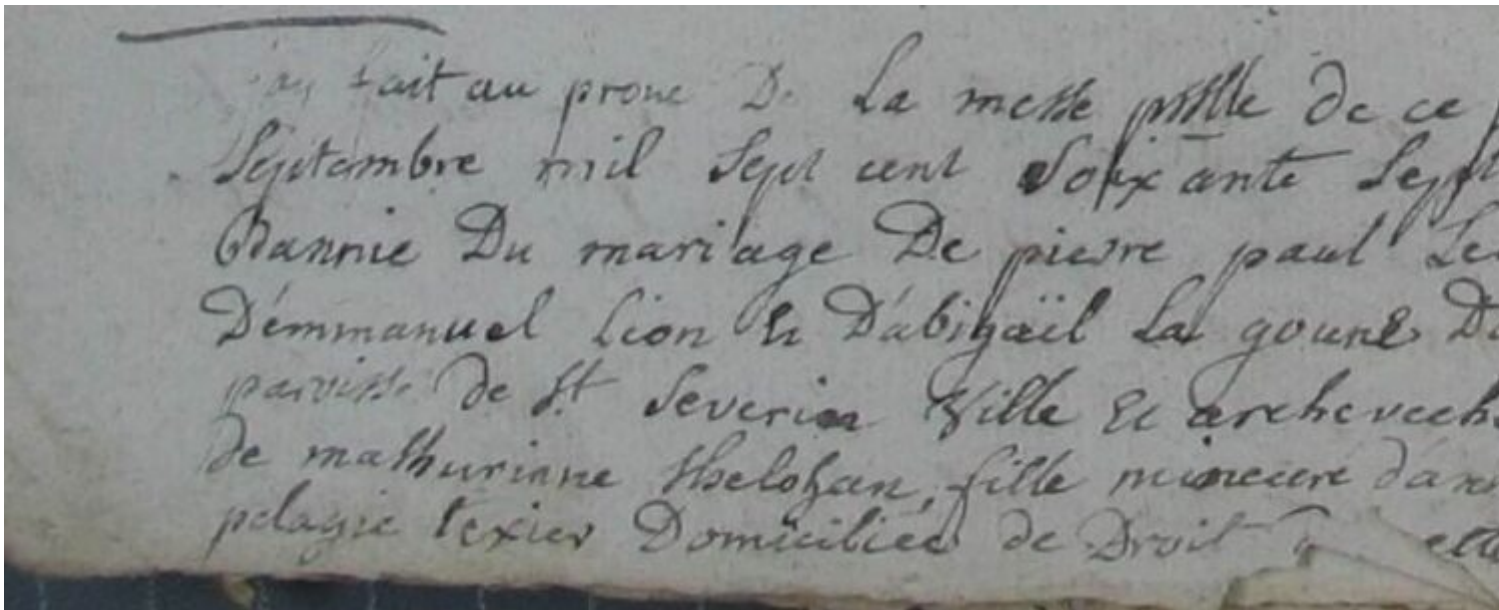
De la jeunesse et de l'ascendance de [Pauline Léon](#), nous n'en connaissons jusqu'ici que ce qu'elle avait indiqué dans son mémoire rédigé lors de ses quelques mois d'emprisonnement en 1794 :

*“Née à Paris le 28 septembre 1768, de Pierre Paul Léon fabricant de chocolat et de Mathurine Théholan, son épouse ; à l'époque de la Révolution, j'aidais ma mère veuve depuis cinq années à continuer son commerce et à élever sa famille composée de cinq enfants, et j'étais par conséquent nourrie et entretenue chez elle, ce qui a duré jusqu'à l'époque de mon mariage, c'est-à-dire jusqu'au 28 brumaire de la deuxième année républicaine, moment où elle me donna la direction de son état, ce qui m'obligea d'être assidue à la maison. Mon père était philosophe, il nous a élevés dans les principes, et si son peu de fortune ne lui a pas permis de nous donner une éducation bien brillante, du moins ne nous a-t'il laissé aucun préjugé (...)”* [1]

Il est vrai que toute recherche généalogique, qui pour un historien n'est légitimement pas l'intérêt principal, est particulièrement complexe à Paris. Toutefois en ce qui concerne Pauline Léon, la connaissance de ses ascendants est certainement une donnée à prendre en compte dans son implication révolutionnaire.

Cette connaissance commence par le mariage de ses parents le 19 octobre 1767 paroisse Saint-Severin[2], et dont les bans furent publiés sur les registres paroissiaux de Langon, commune dans l'actuel département d'Ille-et-Vilaine ; en voici la retranscription :

*“ Jay fait au prone de la messe pssle de ce jour vingt septembre mil sept cent Soixante Sept La première bannie de mariage de pierre paul Léon fils majeure d'emmanuel léon et d'abigaël La goune domicilié De la paroisse de St Séverin ville et archeveché de Paris et de mathurine thélohan fille mineure d'anne Thelohan et de pélagie Texier Domiciliée de droit en cette psse et de fait de la Susditte de St Séverin.”* [3]



Publications de bans (Registres paroissiaux de Langon – Ad 35)

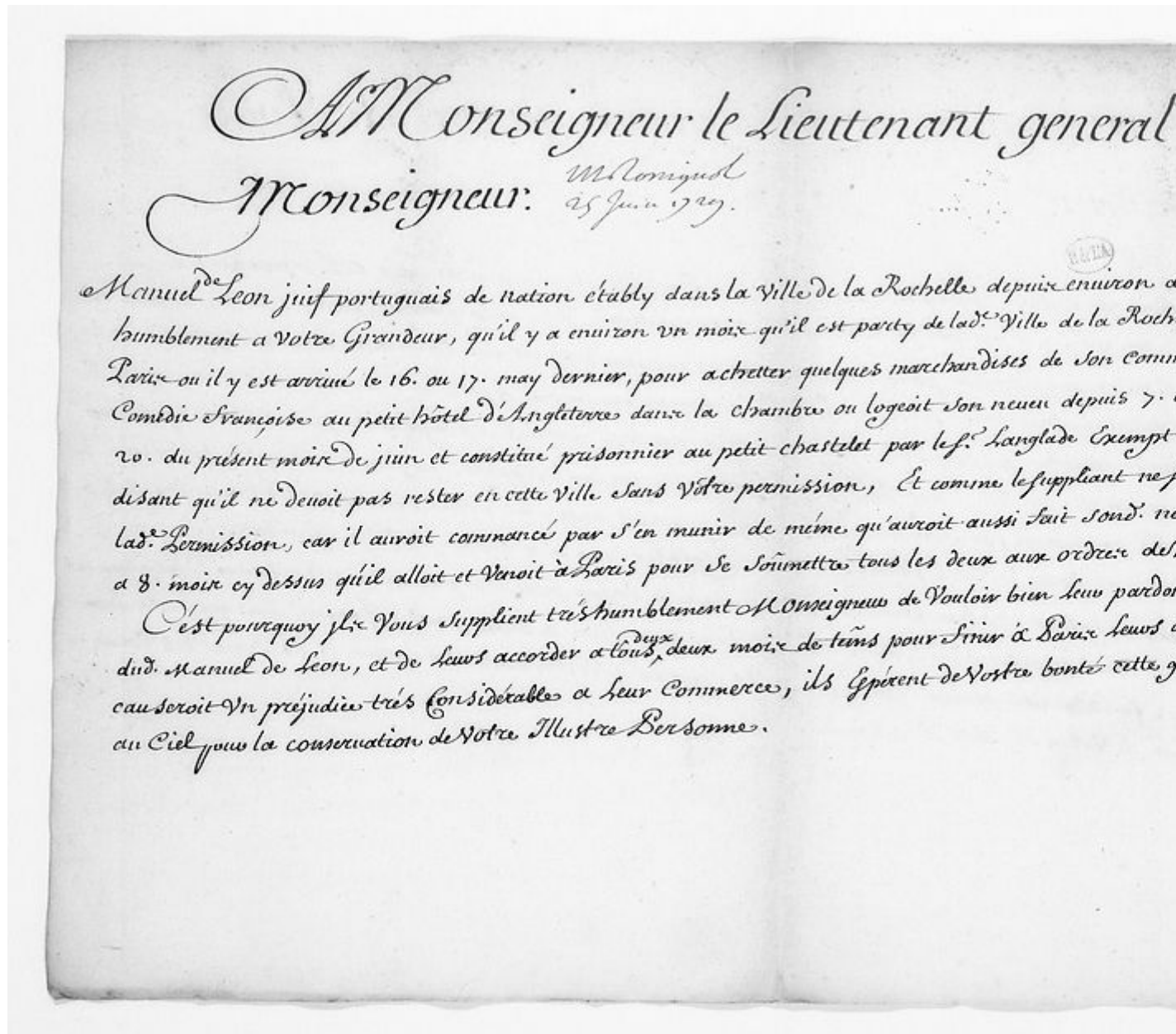
Un contrat de mariage avait été passé la veille indiquant que Pierre Paul Leon était fils de défunts Emmanuel Leon et Abigaël Lagouna (quelques fois Lagoune) et Mathurine Telohan fille de défunts Anne et Pélagie Texier, les deux demeurant rue Saint-Jacques[4]. Cela aurait pu nous faire penser dans un premier temps qu'ils s'étaient connus en ayant grandi dans la même rue et certainement en étant issus du même milieu social. En fait, ce n'était pas le cas et rien ne pouvait laisser présager ce mariage.

## Emmanuel Leon, juif de nation portugaise grand-père paternel.

Le premier document connu d'un ascendant de Pauline vivant à Paris est une lettre de son grand-père paternel datant de 1729[5] :

*“Le 25 juin 1729, manuel Léon juif portugais de nation étably dans la ville de la Rochelle depuis environ dix ans, représente très humblement a votre grandeur, qu’il y a environ un mois qu’il est party de la ville de la Rochelle pour se rendre en celle de Paris ou il est arrivé le 16 ou 17 may dernier, pour acheter quels marchandises pour son commerce, et a ester loger rüe de la Comédie françoise au petit hôtel d’Angleterre dans la chambre où se logeait son neveu depuis 7 ou 8 mois où il a été arreté le 20 du présent de juin et constitué prisonnier au petit chastelet par le Sr Langlade, exempt de la part de votre Grandeur disant qu’il ne pouvait pas rester en cette ville sans votre permission. Et comme le suppliant ne Scavoit pas qu’il fut besoin de La d(it)e Permission, car il auroit commancé par S’en munir de même qu’auroit aussi fait sond. neveu dans les intervalles des 7 et 8 mois ci-dessus qu’il alloit et venoit à Paris pour se soumettre tous les deux aux ordres de vôtre Grandeur.*

C'est pourquoy ils vous supplient très humblement Monseigneur de Vouloir bien leur pardonner et d'ordonner l'Elargissement dud. Manuel de Leon, et de Leurs accorder a tous deux, deux mois de tems pour finir à Paris leurs affaires, sans quoy cela leur causerait un préjudice très Considérable a leur Commerce, ils Espèrent de Vostre bonté cette grace et ils feront des vœux au Ciel pour la conservation de Votre illustre personne[6].”



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale

Manuel Léon ou de Leon[7] ou même de rares fois de Lion, puis Emmanuel Leon était un juif dit alors de “*nation portugaise*”[8], c’est-à-dire de ceux qui durent quitter l’Espagne et l’Inquisition, puis le Portugal pour se réfugier ensuite en France, notamment à Bayonne et à Bordeaux[9]. Ils éprouvaient toutefois de réelles difficultés à s’installer dans de nombreuses villes française ; ainsi au début du XVIIIe siècle, hors courts séjours, la ville de Paris leur était officiellement interdite[10]. Toutefois, Manuel Léon fit partie des premiers, se comptant autour d’une centaine, recensés dans la capitale au milieu de ce siècle[11]. Notons que La Rochelle, ville où en 1729 il indiquait y résider depuis une dizaine d’années, ne lui était plus favorable car le parlement de Paris, “*par un arrêt du 22 août 1729, fit défenses aux marchands juifs & à tous autres juifs de s’établir dans la Rochelle, à perpétuité & même pour un temps & aux officiers de police d’accorder aux juifs & à toutes autres personnes prohibées par*

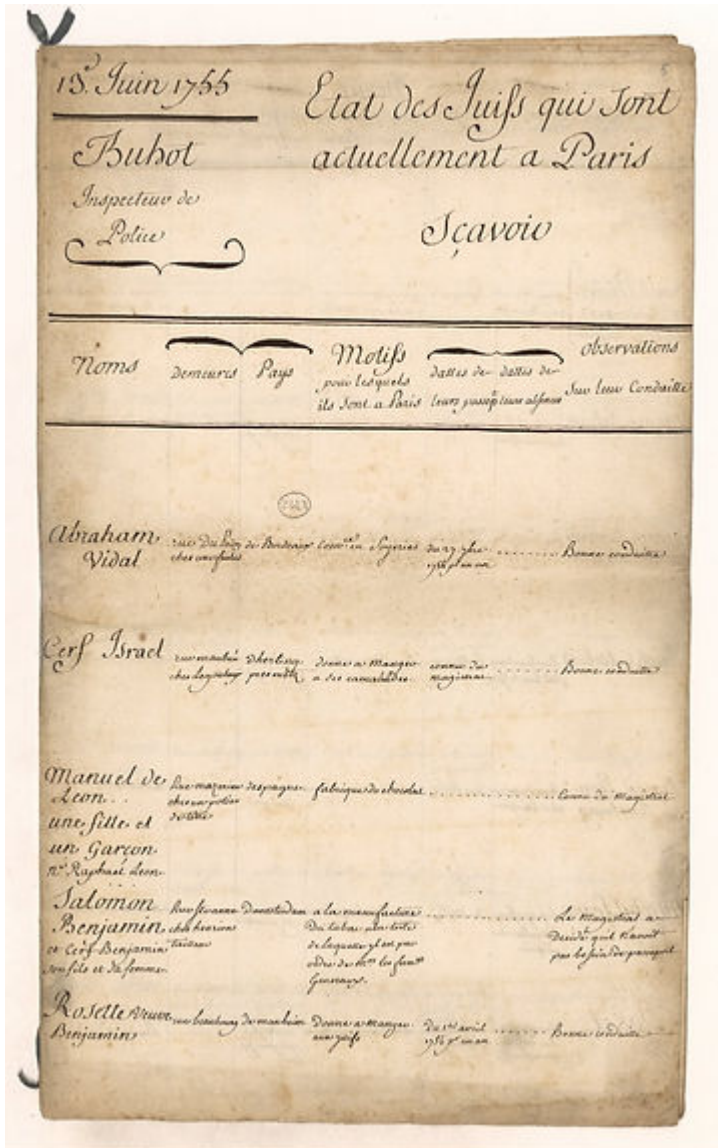
les ordonnances, de s'établir dans cette ville à moins qu'ils n'aient des lettres patentes enregistrées en la cour”.

Comme de nombreux Juifs notamment à Bayonne et à Bordeaux, Emmanuel Leon exerçait la profession de marchand chocolatier[12], et habitait lui et sa famille ainsi que la plupart de ceux dit de “nation portugaise” dans le quartier de Saint-André des Arts, et précisément rue Mazarine, au premier étage d'une maison appartenant à un potier. Dans cette rue résidaient plusieurs autres coreligionnaires comme Aaron Lopes originaire de Bayonne tenant aussi une fabrique de chocolat et Israël Bernard de Valabrègue, attaché à la Bibliothèque royale et interprète du Roi. Ce dernier fut témoin du décès dans cette maison rue Mazarine, maison décrite “à porte quarrée occupée par bas, et étant monté au premier étage”, d'Abigaël (Lougana) épouse d'Emmanuel Léon, écrit Lion dans cet acte :

*“8 mai 1752. — Acte de décès d'Abigaïl, femme d'Emmanuel de Lion. Y 12419. L'an mil sept cent cinquante deux, le lundy huitième jour de may, sept heures du matin, en l'hôtel de nous, André Defacq, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, ancien du quartier Saint Martin, sont comparus Joanan Hain dit Vidal, Juif de nation, demeurant ordinairement à Avignon, étant de présent à Paris, logé chés le nommé Poupardin, maître cordonnier, rue Saint André des Arts, et Israel Bernard de Valabrègue, aussy Juif de nation, d'Avignon, et interprète du Roy pour les langues orientalles, demeurant rue Mignon vis a vis le Collège de Gramont, et Abraham Vidal, aussy Juif de Bordeaux, demeurant à Paris, rue Saint André des Arts, chés le Sr Rosier, épicier. Lesquels nous ont dit que la nommée Abigail, femme de Emmanuel de Lion, aussy Juif de nation, Portugais, demeurant rue Mazarine, vis à vis le collège des Quatre Nations, chés un potier de terre, âgé (sic) de soixante cinq ans ou environ, est décédée en sa maison susd., ce jour d'huy matin sur les trois heures et un quart, et comme elle ne peut estre inhumée dans les cimetières ordinaires, ils sont venus nous faire la présente déclaration à l'effet qu'elle puisse estre inhumé (sic) dans le jardin du sieur Camot, à la Villette. Et ont signés : J. BERNARD DE VALABREGUE, JOHANAN HAYN dit VIDAL, ABRAHAM VIDAL. Sur quoy nous, conseiller du Roy, commissaire susdit, avons donné acte aux dessusd. de leurs comparutions, dires et réquisitions, et pour y estre fait droit, le présent procès verbal sera communiqué à Monsieur le Procureur du Roy pour, sur ses conclusions, estre ordonné par Monsieur le Lieutenant général de police ce qu'il appartiendra. Et jusqu'à ce le corps mort de lad. Abicaille est demeuré en leur garde et possession. Et ont signés : J. BERNARD DE VALABREGUE, JOHANAN HAYN dit VIDAL, ABRAHAM VIDAL, DEFACQ. Vu le procès verbal, je n'empesche pour le Roy, le cadavre de laditte Abigail, femme d'Emmanuel de Leon, estre inhumé nuitamment, sans bruit, scandai ny apareil, dans le jardin du nommé Camot, au village de la Villette, et estre enjoint aux officiers du guet et de police de prester main forte si besoin est et en sont requis. Fait ce 8 may 1752. MOREAU. Soit fait ainsy qu'il est requis. Ce huit may 1752. BERRYER (Au dos avec la cote ) Rapporté 3 1. en septembre 1752”.[13]*

Cette même année, Legrand inspecteur de Police chargé de surveiller la communauté juive et qui en profitait pour la rançonner fut dénoncé pour ces faits par Assure Meyer facteur de l'électeur de Cologne et par le déjà cité Bernard de Valabrègue. Lors de l'enquête diligentée, une liste de quatorze juifs à interroger pour donner leur avis sur ce dernier fut dressée. Ils appartenaient en grande partie à la communauté des juifs portugais de Bordeaux dont Abraham Vidal aussi témoin au décès de l'épouse d'Emmanuel. Etaient aussi nommés, bien que résidant à Paris (nous ignorons s'il vécut à Bordeaux), “Manuel de Leon rue Mazarine, chez Coursier potier de terre, [...] Raphaël de Leon quai de la Vallée, hôtel d'Auvergne”[14]

Il est vrai que d'après les rapports de Buhot, lieutenant de police chargé de la question des religions durant cette décennie, Emmanuel Léon était considéré comme étant parmi les plus notables recensés dans les "Etats des Juifs qui sont actuellement à Paris"[15]. Indiquons que les juifs dit de nation portugaise par rapport à ceux venant de l'Est avaient en général une pratique religieuse plus réduite et moins visible leur permettant une certaine intégration[16].



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms-10229

Nous apprenons ainsi dans le recensement du 13 juin 1755, que Raphaël de Léon logeant en 1752 à l'hôtel d'Auvergne était le fils de d'Emmanuel et que depuis, avec une soeur non prénommée, il vivait avec son père

*“Manuel de Leon, une fille et un garçon né Raphaël de Léon rue Mazarine chez un potier de terre, fabrique du chocolat, connu du magistrat”.*

Par le rapport de décembre 1756, nous découvrons qu'ils étaient originaires de Salamanque dans la province de Castille et Leon en Espagne :

*“Manuel de Léon, rue Mazarine de Salamanque en Espagne comce en chocolat, n a point de passpt, connu du magistrat” ;*

était indiqué aussi la ligne au dessous

*“Raphaël de Léon, rue Mazarine, de Salamanque en Espagne, cmce en chocolat, , n’a point de passport, bonne réputation”.*

Le 30 décembre 1757, sa bonne réputation était de nouveau soulignée :

*“Manuel Leon et Raphaël Léon son fils, rue Mazarine, chez un potier de terre, de Salamanque en espagne, comce en chocolat, n’a point de passport, Mr Berruyer l’a exempté de la loy générale, c’est un honneste homme pour lequel on a beaucoup de considération.”*

Et le 30 juin 1758 :

*“manüel de Leon et Raphaël de Leon son fils, rue Mazarine chez un potier de terre , de Salamanque en Espagne, Commerce en Chocolat, n’ont point de passeport mais le Comte de St Florentin a décidé qu’ils en ont pas besoin (et ajouté ensuite “m’en remettre une note pour en scavoir les raisons”), Bonne conduite.”*

Le 6 juillet 1759, Buhot indiquait :

*“Manüel de Leon et Raphaël son fils, rue Mazarine chez un potier de terre, de Salamanque, commerce en Chocolat, n’ont point de passeport, le père est un honnete homme, les Ministres ont décidé qu’il n avait point besoin de passeport”*

image not found or type unknown



Cette dérogation de passeport, assez exceptionnelle, semble montrer que la famille Léon était sous la protection particulière d’une haute personnalité. L’essor de la consommation des produits exotiques dont le chocolat dans la noblesse, puis dans la société aisée dut favoriser leur position particulière. Emmanuel décéda à son domicile rue Mazarine le 21 février 1761, à l’âge de 82 ans *“dans les sentiments de la religion judaïque”*. Il fut inhumé dans un terrain privé de la Villette devenu la cimetière des juifs de la capitale. Notons que grâce à son acte de décès, on y apprend qu’il se prénomait aussi David.

*21 février 1761. — Acte de décès de David Léon dit Emanuel. Y-13953. L’an mil sept cent soixante un, le vingt unième jour de février, heure de midy, en notre hôtel et par devant nous, André François Leclair, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, ont comparu Jacob Depaul fils, Juif, négociant, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint André des Arts, vis à vis la rue Mâcon. Lequel nous a dit que David Léon dit Emanuel, aussy Juif Portugais, âgé de quatre vingt deux ans, brocanteur, est décédé ce jourd’huy sur les trois heures du matin dans une chambre au premier étage dépendante d’une maison ocupée par bas par un potier de terre, scise rue Mazarine fauxbourg St Germain, paroisse Saint Sulpice, et ce dans les sentimens de la religion juive, et, comme il est nécessaire de pourvoir à son inhumation, il est venu nous faire la présente déclaration. Et a signé le*

présent procès verbal où il y a cinq mots rayés comme nuls : JACOB DE PAUL FILS. A l'instant nous, commissaire susdit, sommes transporté susd. rue Mazarine en une chambre au premier étage dépendante d'une maison occupée par bas par le nommé Lafineur, potier de terre,[17] où estant y avons trouvé un corps mort et plusieurs particuliers, un desquels a dit se nommer Josué Petit, Juif de nation, né et négociant à Bordeaux, demeurant à Paris, rue des Poitevins, hôtel de La Marche, et un autre a dit s'appeler Jacob Rodrigue Peraire[18], Juif et agent de la nation et pensionnaire du Roy, demeurant à Paris rue Saint André des Arcs, et un troisième David Peraire, aussy Juif de nation, négociant à Bordeaux, de présent à Paris, logé susd. rue St André des Arcs, lesquels trois particuliers présents nous ont dit et déclaré que le corps cy présent est celui de David Léon dit Emanuel, Juif Portugais et négociant à Paris, âgé de quatre vingt deux ans, déceddé ce jourd'huy sur les dix heures du matin en la chambre où nous sommes, dans les sentiments de la religion judaïque. Laquelle déclaration ils font pour servir et valloir en tems et lieu ce que de raison. Et ont signé : JOSUÉ PETIT, Jb RODRIGUES PEREIRE, D.PEREIRE, LECLAIR. Vu le procès verbal, je n'empêche pour le Roy le cadavre dud. David Léon dit Emanuel être inhumé nuitamment, sans bruit, scandale ni appareil, dans le jardin du nommé Camot, aubergiste à la Villette, et être enjoint aux officiers du guet et de police de prêter main forte si besoin est et en sont requis. Fait ce 21 février 1761. MOREAU. Soit fait ainsi qu'il est requis. Fait ce 21 février 1761[19].

Grâce à un [inventaire après décès](#) datant du 22 mars 1762[20], nous en savons plus sur les grands-parents, oncles et tantes paternels de Pauline. Les biens furent partagés à raison d'un sixième chacun par enfant du couple Emmanuel Leon et Abigaël Lagouna : Samuel négociant demeurant rue Monsieur-le-Prince ; Isaac époux de Rachel Mendes négociant habitant dans le même logement que son décedé père ; Moïse aussi négociant, demeurant hôtel du Gros raisin dans la même rue Mazarine ; Esther fille majeure vivant à la même adresse qu'Isaac ; Sarah Léon de "Nismes en Languedoc" épouse de Gabriel Dacosta et Rebecca épouse d'Israël Phillippe auparavant veuve d'Isaac Tobar[21] demeurant à La Rochelle.

Charbon et deux Douzaines  
Moyse Leon  
Moyse Leon  
Rachel  
Esther Leon

## Signatures des enfants d'Emmanuel Léon

L'inventaire indique un logement avec cave, une chambre au premier étage ayant vue sur la rue Mazarine, une chambre attenante, une autre servant de cuisine ayant vue sur la cour. La présence de "*deux pierres à chocolat, trois rouleaux et deux vannettes posées avec deux douzaine de de boites de fer*" ainsi que des fèves démontre que même si Emmanuel Léon lors de son décès était indiqué comme brocanteur, une activité de chocolatier existait encore dans ce domicile. Ce changement de profession dans l'acte de décès était-il une précaution faite de par le statut précaire d'un juif vis-à-vis des corporations parisiennes ?

## Pierre Paul Léon, père de Pauline

Cinq ans plus tard, le 19 octobre 1767, un des fils de "*défunts emmanuel léon marchand en chocolat et de de défunte abigaël Lagouna*", prénommé chrétiennement Pierre Paul épousa sous les rites de l'église catholiques[22] (selon l'expression consacrée de l'époque "*lesquelles parties ont fait de la manière suivante les conventions civiles de leur mariage qui sera incessamment célébré en face d'église*") Marie Téholan. Le contrat de mariage datant de la veille et respectant la coutume de Paris nous indique que Pierre Paul, ouvrier en chocolat habitait alors rue Saint-Jacques. Il nous a été impossible jusqu'à maintenant, de trouver sa conversion et de connaître ainsi son prénom de naissance. Il n'est pas possible ainsi d'indiquer lequel des fils d'Emmanuel était-il. Était-ce Raphaël indiqué vivant au même domicile et exerçant le même métier que son père et cela même si son prénom n'apparaît pas dans l'inventaire après décès ? Ce Raphaël décéda-t-il avant son père ou était-ce le prénommé Isaac demeurant rue Mazarine époux Mendes ? Était-ce Moïse, négociant habitant rue Mazarine, hôtel du Gros Moulin ? Et cela même si sa signature ne semble pas ressembler à celle de Pierre Paul Léon ? Samuel, négociant habitant aussi Paris et dont la signature possède quelques ressemblances avec celle de Pierre Paul pourrait être le meilleur candidat, à moins qu'un fils renié lors de sa conversion au catholicisme n'apparaisse pas dans l'inventaire après décès d'Emmanuel... Par contre, il peut être dit que Pierre Paul Léon semble avoir perdu les liens avec sa famille, aucun membre de celle-ci fut témoin dans les quelques actes que nous connaissons de la famille de Pauline.

## Signature de Pierre Paul Léon lors de son contrat de mariage

Et, dernière question, pourquoi Pierre Paul abjura-t'il [23] ? Léon Kahn dans l'histoire des juifs de Paris au XVIIIe indique que d'après les Archives de lieutenance de Paris, entre 1718 et 1772 une quarantaine de juifs s'étaient convertis au catholicisme, certains pour éviter la prison ou d'autre afin de ne pas quitter Paris faute de passeport[24]... C'était aussi un moyen d'échapper aux persécutions administratives et de monter socialement. Dans l'inventaire après décès de Pierre Paul, il est indiqué "*Md (marchand) limonadier, fabricant de chocolat*"[25]. Le terme limonadier ajouté à sa profession

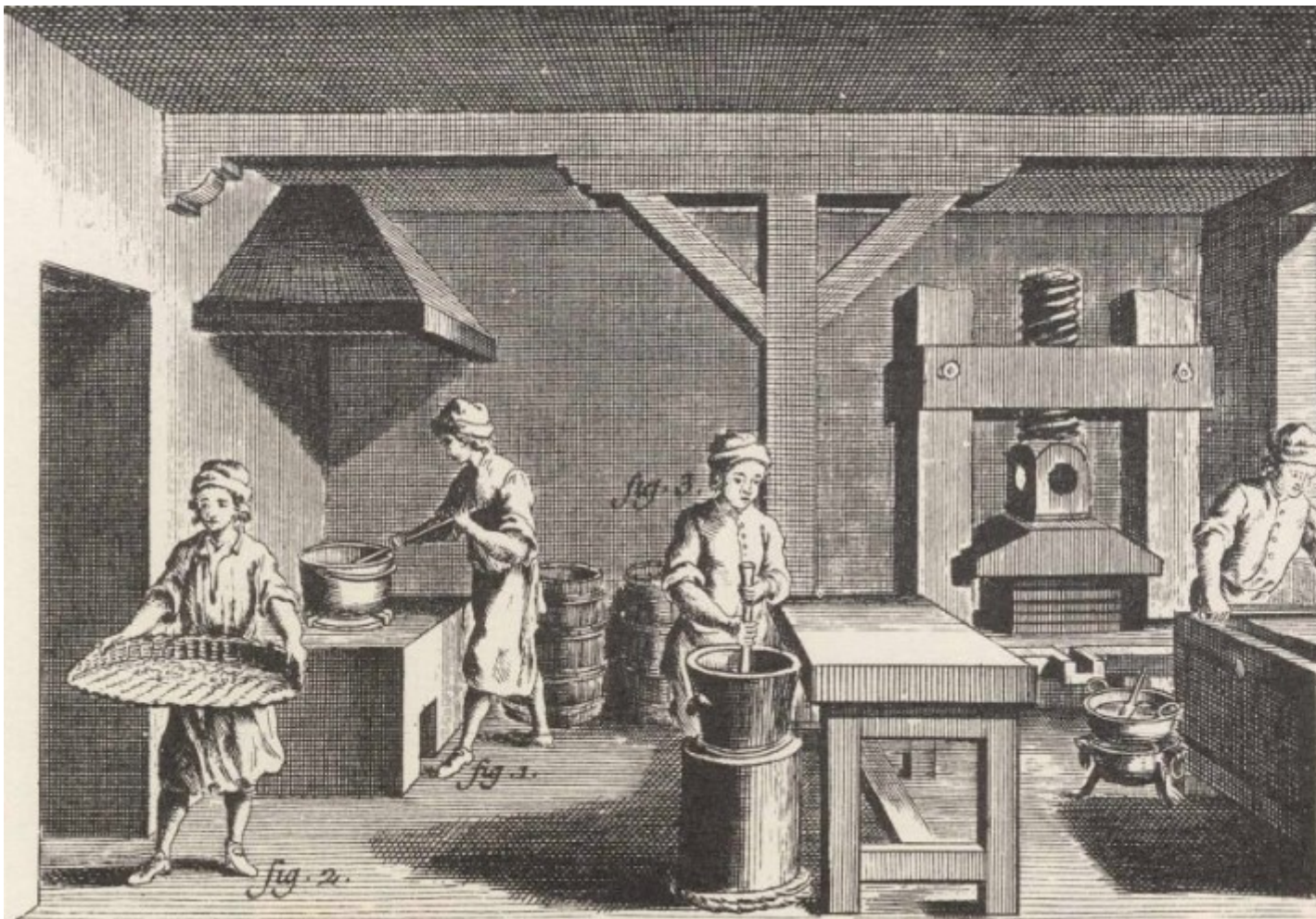
---

initiale vient très certainement des législations imposées par les autorités de l'époque concernant les



corps de métier[26]. Pierre Paul, du fait de ne plus être juif pouvait donc devenir limonadier, un des corps de métiers interdits à ses ex coreligionnaires ; de plus, ses enfants pouvaient suivre un apprentissage auprès d'un membre d'une corporation, impossible autrement.

Avant 1784, Pierre Paul et sa famille déménagèrent dans un appartement situé au premier étage, rue du Bacq (Bac), paroisse Saint-Sulpice, maison dont le principal locataire était un Brincard maître charron[27]. Ce logement était composé de trois pièces au loyer annuel de deux cent cinquante livres où Pierre Paul Léon y exerçait sa profession et où il logeait avec sa famille. Comme il était de coutume de le déguster à l'époque, il produisait à partir de la pâte à cacao, du chocolat à la vanille (à une gousse, ou à une demi-gousse), mais aussi de santé (c'est à dire sans aromates et peu de sucre). Pour cela il utilisait un rouleau en pierre pour travailler sur une pierre courbée cette pâte[28] préalablement préchauffée pour être plus malléable. Parmi ses clients étaient indiqués des domestiques du Comte de Montault place Louis XV et du Duc de Rohan rue Mazarine, achats très certainement effectués pour la consommation de leurs maîtres[29].



Fabrication du Chocolat (Illustrations de l'Encyclopédie © Bibliothèque nationale de France) [29b]

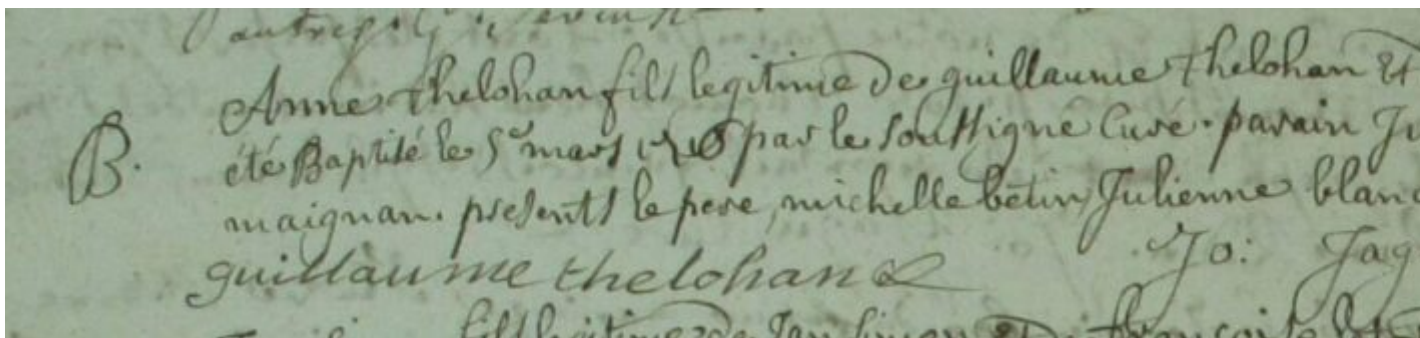
Pierre Paul Léon décéda le 15 février 1784[30] laissant son épouse Mathurine Thélohan veuve à près de quarante ans et en charge de cinq enfants. mais qui était-elle, et qu'elles étaient ses origines familiales ?

## Anne Théolan, sergent en la baronnie de Renac en Bretagne.



Carte du gouvernement de Bretagne par le Sr Robert de Vaugondy (1758)

Anne (ou Ann) Théholan (Thélohan, Théolan, Trelohan...) grand-père maternel de Pauline Léon et fils de Guillaume et Jeanne Betin, était quant à lui né à Pipriac, actuelle commune d'Ille-et-Vilaine, où il fut baptisé le 5 mars 1716[31].



Acte de baptême d'Anne Thélohan (registres paroissiaux de Pipriac – AD 35)

Notons que ce patronyme peu fréquent indique vraisemblablement une souche commune entre les porteurs. Un Symon Teholan fut rapporteur lors de la Réformation de la noblesse de 1513[32]. Un prénommé Julien qui habitait la Rairie de Pipriac en 1692[33] (époux de Perrine Hervé inhumée dans l'église de Pipriac en 1698[34]) était notaire du baron de Bossac et procureur de plusieurs juridictions. La charge de procureur fiscal étant transmise de père en fils plusieurs membres de cette souche exercèrent donc cette fonction, notons son fils Louis sieur de la Porte, avocat puis procureur fiscal[35] ; Jacques Thelohan, fermier général de l'abbaye de Redon[36] certainement le même prénommé Jacques, petit-fils de Julien, né à la Trêve de Saint Ganton en Pipriac, avocat au parlement de Bretagne, procureur fiscal du fief de Thébaudais en Saint Ganton près de Pipriac, puis membre du conseil de district de Redon à la Révolution, ensuite juge de paix puis président du tribunal de cette commune[37]. Cette branche donna aussi deux maires de Redon au XIXe.

Revenons à la souche maternelle de Pauline Léon. En ce qui concerne les parents d'Anne, Guillaume et Jeanne Betin, nous savons peu de choses d'eux hormis qu'il habitèrent à la Hunelais de Pipriac, qu'ils eurent de nombreux enfants, que son père savait signer et que sa mère décéda le 8 février 1757 à Langon à l'âge de 77 ans[38].



Décès de Jeanne Betin (registres paroissiaux de Pipriac – AD 35)

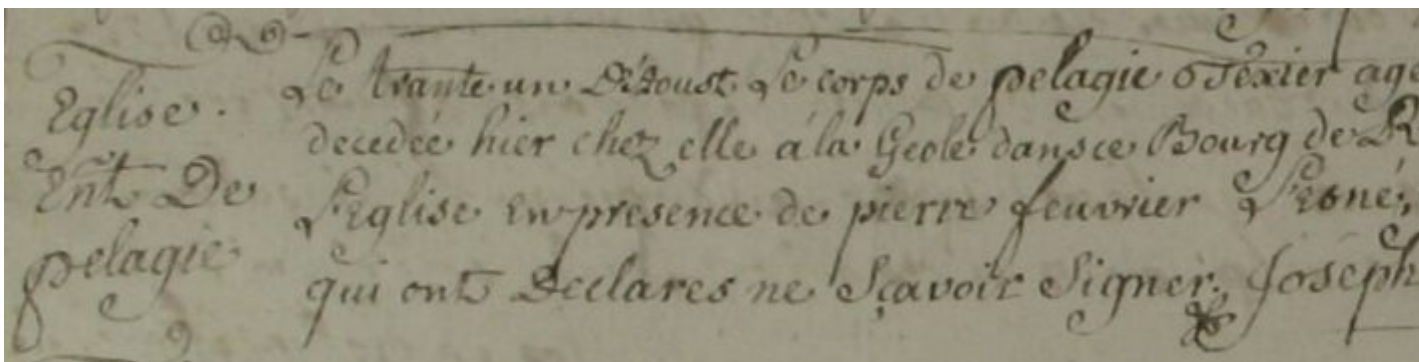
De la fratrie d'Anne nous savons que Julien, après avoir épousé à Redon le 3 juillet 1732 Michelle Voisin[39], vécut sur Blain (maintenant département de Loire-Atlantique) ; que François alors mineur épousa à Langon, le 11 février 1749, Marie Luce veuve de Julien Gaudichon[40], et qu'il décéda le 22 février 1783 après s'être remarié le 3 juillet 1780 avec Perrine Landel[41].

anne  
+ thelohan  
et pelagie  
teshier  
epouse  
L'an de grace mil sept cent trente  
le vingt neuvieme jour du mois d'au  
avoir fait la publication des bans d'an  
fils guillaume et de janne bairrin de clays  
piperiac eveche de tomalo et de peloy  
fille d'andre et de francois gautier de c  
part trois dimanches consecutifs aux pro  
nos grandes messes, savoir les dimanches  
vingt un, vingt deux et vingt trois  
connu, et apres avoir vu le certificat  
le recteur de piperiac qui a pareillem  
aux prones de ses grandes messes la pub  
des bans de ces deux parties contra  
savoir les dimanches dix sept, vingt quatre  
et le troisieme mars sans aucune oppo  
signe gilles baill recteur de piperiac  
mil sept trente sept, j'ay soussigne app  
veu le mutuel consentement d'anne thelo  
peloyie teshier, le ray solennellement con  
mariage par parole de present et de  
benediction nuptiale et celebre la  
presence d'andre teshier, de francois  
de julien thelohan, de joseph provost, j'ai  
qui ont declare ne savoir signer en  
j'ay signe Guil Roule presu

## Mariage d'Anne Thelohan avec Pélagie Texier (registres paroissiaux de Langon – AD 35)

Quant à Anne, il avait épousé le 29 avril 1737 à Langon, Pélagie Tessier (Texier) native de cette paroisse, fille d'André et de Françoise Gautier[42]. Ils y eurent une fille prénommée Anne le 9 mars 1739[43]. Le couple s'établit ensuite au village du Chêne à Brain-sur-Vilaine, où ils eurent un prénommé Claude le 15 décembre 1740 qui décéda peu après en février 1741 ; puis François le 15 février 1743[44]. Le parrain de l'enfant fut François du Bourg sieur de la Grée chirurgien juré[45]. Anne était alors indiquée sergent de cette juridiction (la seigneurie de Brain et de Langon). Voici la définition donnée par Henri Sée sur cette charge : *“les sergents institués par le seigneur (...) servent d'appariteurs ou d'huissiers: ils portent les exploits et les assignations, ils décernent les contraintes, opèrent les saisies; parfois ils souvant veiller sur les bois et les communs, surveiller le bétail qui y pâture[46]”*.

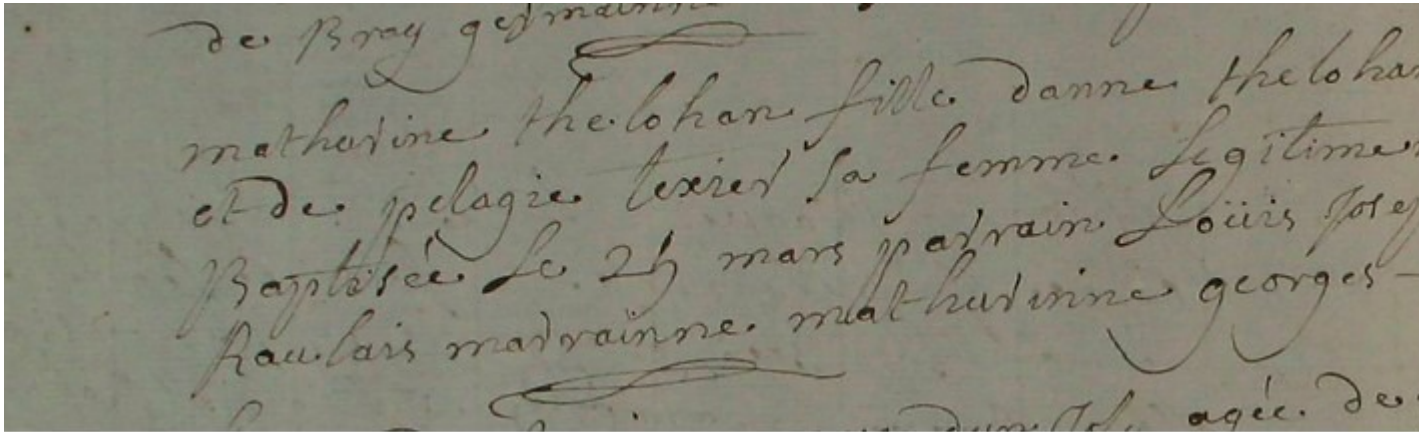
Anne devint ensuite sergent de la baronnie de Renac, très certainement lorsque celle-ci fut achetée en 1745 par Nicolas Dufresne[47]. Cette baronnie avait droit à haute et basse justice et possédait des fourches patibulaires à quatre piliers. La prison de cette seigneurie qui se trouvait au bourg de Renac fut le domicile des grands-parents maternels de Pauline Léon et où y décéda Pélagie Tessier, (*“chez elle à la geôle”*) le 30 août 1756. Elle fut inhumée le lendemain en l'église de Renac[48].



Acte d'inhumation de Pélagie Texier à Renac (Ad 35)

Le couple y avait eut quatre filles : Mathurine baptisée le 25 mars 1745[49], Anne le 9 juin 1747, Marguerite le 29 juillet 1752[50] et Marie le 9 juin 1755[51]. Devenu veuf, Anne épousa rapidement en secondes noces Anne Roho, le 1<sup>er</sup> février 1757 à Bain-sur-Oust. Le couple habita alors au village de la Baudunais de Renac, ils eurent deux enfants, Julienne baptisée le 19 juin 1758 qui décéda quelques mois plus tard[52], et Mathurin baptisé le 19 juillet 1759 dont la marraine était sa demi-soeur Mathurine ne sachant pas encore signer. A la sépulture de son dernier enfant le 4 décembre 1760, Anne était alors indiquée décédée[53], décès non enregistré dans les registres paroissiaux de Renac. Sa veuve épousa le 10 août 1763, à Bains-sur Oust, Joseph Courant[54].

## Mathurine Téholan, mère de Pauline

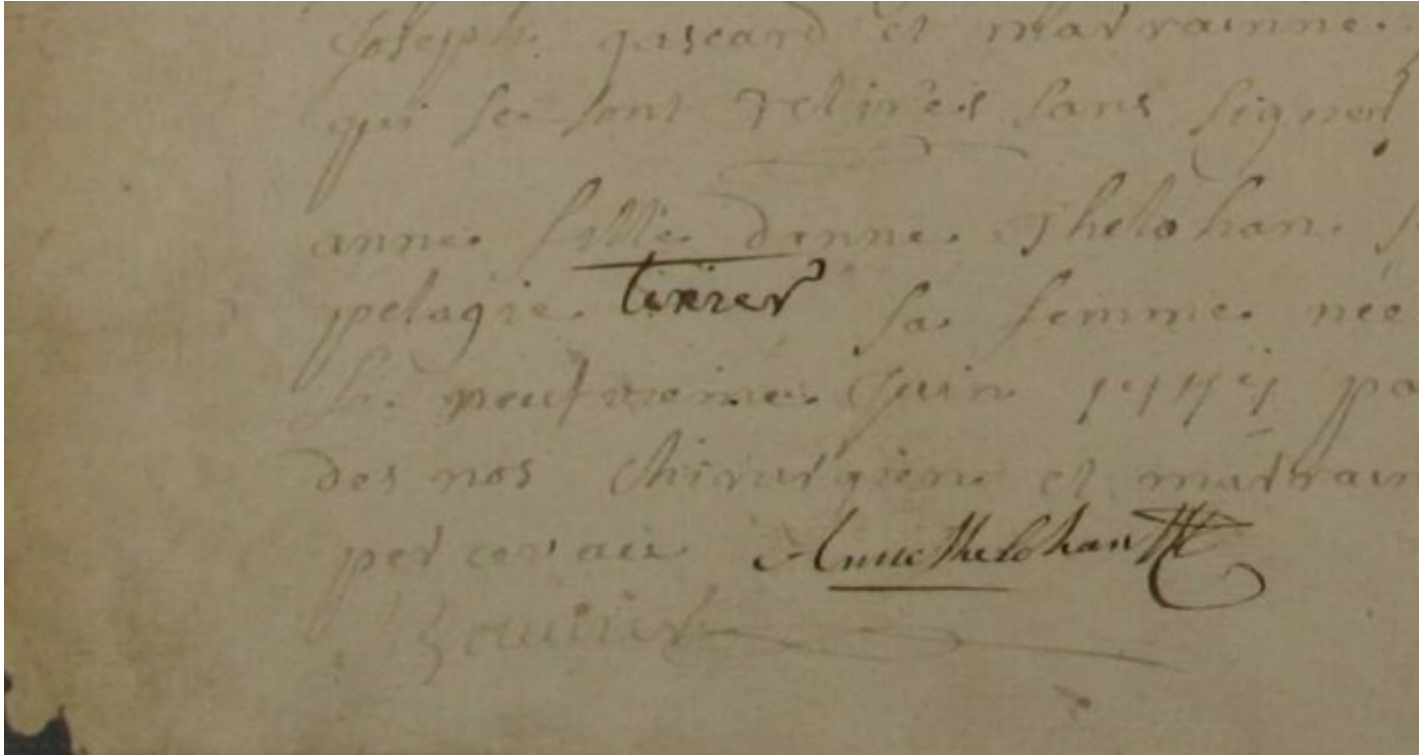


Acte de baptême de Mathurine Thélohan à Renac (Ad 35)

Mathurine naquit donc le 25 mars 1745 à Renac, elle vécut ses premières années dans un logement situé dans les murs de la prison, puis au village de la Baudunais. Orpheline de mère à onze ans et de père à 15 ans, elle eut comme tuteur son oncle paternel François Thélohan laboureur habitant Langon [55]. Notons que le laboureur était le plus aisé dans la hiérarchie paysanne de l'Ancien Régime, possédant sa terre et un attelage.

Pourquoi la retrouve-t-on alors en 1767 habiter rue Saint-Jacques à Paris ? Était-ce pour rejoindre un membre de sa famille ? Malgré les difficultés de recherche dès que cela concerne la capitale, nous savons qu'au moins deux apparentés avec des Thélohan de la région de Pipriac ont résidé à Paris au XVIII<sup>e</sup>. Ainsi eut lieu le 1<sup>er</sup> février 1742 paroisse Sainte-Opportune, le mariage à l'âge de 32 ans de Thomas Provost avec Catherine Thonnolot âgée de 38 ans [56]. Le marié, compagnon menuisier, demeurait paroisse Saint-Louis de Versailles, fils de Michel Provost tailleur et de défunte Michelle Thélohan de Saint-Ganton (près de Pipriac). Ce couple avait eu plusieurs enfants dont Thomas baptisé le 19 février 1711 [57]. Un dénommé Louis Thélohan habitant rue de la Mortellerie, maître taillandier [58] épousa le 27 mai 1765 en la paroisse Saint-Gervais [59] Marie Rodier veuve Marteau lui aussi maître taillandier [60].

Ce que nous savons, c'est qu'en 1767, Mathurine habitait rue Saint-Jacques, et qu'avec le consentement de son tuteur demeurant en Bretagne, elle allait épouser Pierre Paul Léon. Elle apportait alors une dot de deux-cent livres et avait reçu en rente de douaire préfix la somme de trois cent livres dont le fond devait appartenir aux enfants à naître comme le voulait la coutume de Paris. Lors de la succession, suite au décès de son époux, il est indiqué que ses cinq enfants mineurs âgés respectivement de 15 ans et demi à quatre ans étaient co héritiers de leur défunt père et que Mathurine devenait leur tutrice [61]. Antoine Tarlé, officier de maison, habitant quai des Théolins était nommé leur subrogé tuteur.



Acte de baptême d'Anne Thélohan à Pipriac (Ad 35)

Sa soeur Anne résidait aussi à Paris, où elle épousa Jacques Denouroy marchand tapissier[62] à Notre-Dame des Champs, le 6 février 1777[63]. La même année, Denouroy fut parrain de Marie Reine Antoinette Léon, soeur de Pauline. Anne épousa ensuite le 4 avril 1780, paroisse Saint-Nicolas des champs, Paul Marcon aussi marchand tapissier. Ce dernier fut témoin lors de la mise sous tutelle des enfants de Pierre Paul lorsque celui-ci décéda en 1784, il avait de plus prêté à sa belle-soeur la somme de huit cent trente deux livre pour payer Moutiers, marchand épiciier rue Saint-Thomas du Louvre. Il fut aussi présent lors du [contrat de mariage](#) entre Pauline et l'Enragé Jean Théophile Victoire Leclerc. Anne Thélohan et Pierre Marcon décédèrent respectivement à Villeparisis le 13 novembre 1808[64] et le 8 mai 1819, Pierre était alors noté adjoint au maire[65].

Il ne faut pas méconnaître l'engagement de Mathurine Thélohan veuve Léon dans les premiers combats révolutionnaires de sa fille aînée. Elle et Pauline accompagnaient ainsi Constance Evrad comme l'écrit Pauline dans son précis *"Le jour de la fuite du tyran à Varenne, j'élevais la voix contre cette infame trahison, et faillis être assassinée au ci-devant Palais-Royal avec ma mère et une de mes amies par une troupe de gardes du corps et des mouchards de la Fayette ; nous ne dûmes notre salut qu'à quelques sans-culottes qui s'exposèrent pour nous défendre et parvinrent par leur courage à nous arracher des mains de ces monstres"*. Elle fut présente aussi au retour du Champs-de-Mars, le 17 juillet 1791 lorsque Constance Evrad eut maille à partir avec un garde nationale et fut emprisonnée [65a]. Elle cosigna avec plus de trois cent autres noms l'[Adresse individuelle à l'Assemblée nationale par des citoyennes de la capitale](#).

Après la Révolution et après le départ de son gendre outre-Atlantique, Mathurine vécut avec sa fille rue Jean Robert[65b] et décéda dans la capitale le 11 septembre 1814 à l'âge de 69 ans au 43 rue au Maire[65c].

1<sup>er</sup> - 7<sup>me</sup> - ~~48411~~  
N<sup>o</sup>. 4.  
ÉTAT CIVIL.

48411  
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS.

Mairie du sixième arrondissement  
EXTRAIT du Registre des Actes de  
Décès de l'année 1844



Décès  
Ebeloban

du Douze Septembre

Registre  
Commis par la Commission  
Loi du 13 Mars 1874  
Le Maire de la Commune  
R. Dubail

huit cent quatorze neuf heures du matin  
Acte de décès de M<sup>lle</sup>

Ebeloban, décédée le onze de ce mois à six  
du matin, âgée de soixante neuf ans, née à  
département d'Ille et Vilaine, demeurant à  
numéro 12 bis, veuve de Pierre Paul Léon

Mathurin

Sur la déclaration faite au Maire par les  
Claude René Delabuyère, voisin, et fra  
Paul Léon, fils de la défunte, lesquels ont  
avec le chirurgien qui a certifié le décès,  
lecture faite, ainsi signé, Delabuyère, Léon  
Goullet, adjoint Maire

Collationné

Pour copie conforme au registre  
Le vingt quatre Septembre mil huit cent  
Le Maire officier de l'état civil



Goullet



---

Acte de décès de Mathurine Thélohan (Archives de Paris)

## La famille Léon avant la Révolution

Pauline était la première des cinq enfants issus du couple Pierre Paul Léon et Mathurine Thelohan, née comme ses quatre frères et soeur rue Saint-Jacques et baptisée paroisse Saint-Severin. Même si elle est restée connue dans l'histoire comme Pauline Léon, ses prénoms de baptême furent Anne Appoline[66]. Si des extraits de baptême de sa soeur Marie Reine Antoinette le 17 janvier 1777 et de son frère François Paul Mathurin né le 24 octobre 1779 furent retrouvés[67], il en est rien pour les trois premier enfants[68].

Léon sur 2316  
F. P. n°: 2678 couv

**S I S**

**EXTRAIT.** des Registres, des Baptêmes, Mariages  
et Sépultures, de la paroisse de S.<sup>t</sup> Severin, à Paris:  
pour l'Année mil Sept cent Soixante dix Neuf levingt  
quatre Octobre à été baptisé François Paul Mathurin Léon  
né d'hye fils de pierre paul Léon m<sup>r</sup> Linonadié, et de  
Mathurine Theloham son épouse demourante rue J. Jaquer  
de cette p<sup>te</sup> de paris auin François Mercier fils de Pierre  
Mercier m<sup>tr</sup> p<sup>re</sup>mière Sect. rue des fossés J. Jaquer p<sup>te</sup>  
S. Benoist de Marianne Pauline Léon fille mineure  
Sous de leur aut qui ont signé Léon, Mercier Paul Léon  
François p<sup>re</sup>mière

Collé par la Commission  
Loi du 12 Février 1872  
de la Commission  
Roman

Collationné, à L'original et Delivré par moi  
Soussigne Prêtre et Vicaire de la dite P.<sup>te</sup> et Dépositaire  
des Registres à Paris ce 24 Avril Mil Sept cent quatre

482

ARCHIVES  
DE  
PARIS

Extrait du baptême de Pierre Paul Mathurin Léon (Ec reconstitué -Archives de Paris)

Au moment du décès de son père, Pauline suivait un apprentissage chez Madame Dubillat, marchande de modes rue de Sèvres, apprentissage ayant couté quatre vingt seize livres. Selon une définition de 1762

“On appelle Marchandes de modes celles qui travaillent aux ajustements des Dames, & qui vendent tout ce qui y a rapport”[68a]. La marchande exerçait sa profession d’initiatrice des modes dans sa boutique, mais aussi chez ses clientes où elle se déplaçait pour les aider à se parer lors de la toilette matinale.



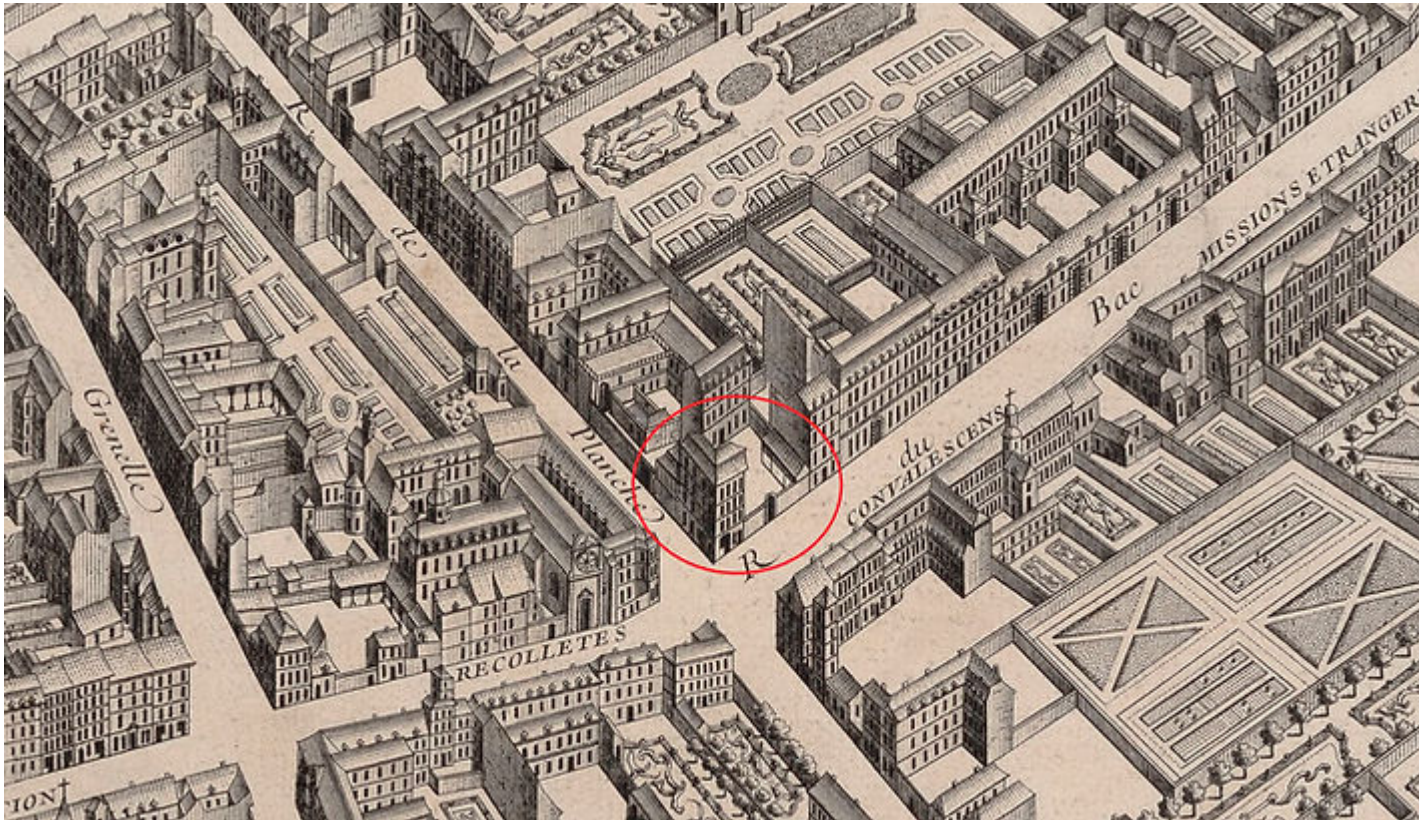
Fig. 143 – Boutique d’une marchande de modes au XVIIIe. Collection Bonnardot.

L’inventaire après décès indiquant en double le matériel pour fabriquer du chocolat peut laisser sous-entendre que c’était une activité de couple[69]. Mathurine Thélohan devenue veuve et ayant besoin de bras supplémentaires pour continuer le commerce, Pauline Léon la rejoignit dans son activité.

## Le logement rue du Bac

Pierre Paul Léon décéda donc le 15 février 1784 “à Paris rue du Bacq, paroisse St Sulpice”, maison dont le principal locataire était un Brincard maître charron, comme nous l’avons vu précédemment. Lors de l’annonce dans la Feuille du jour du 16 juillet 1791 de la sépulture de Joseph Brincard, maître charron, il est indiqué qu’il habitait rue du Bacq (Bac) au coin de la Planche à St Sulpice[70]. Notons que cette rue de la Planche ne suivait pas le même tracé que l’actuelle rue portant le même nom. En fait, à partir de la rue du Bac, elle était le prolongement de la rue de Varenne. Avec





Ce bâtiment est toujours visible sur le premier cadastre parisien, et semble correspondre aujourd'hui au 89, rue du Bac où, clin d'oeil de l'histoire, un chocolatier est installé. Mais est-ce le bâtiment d'origine ?

Image not found or type unknown



L'inventaire effectué pour la succession est passionnant car il nous décrit cet appartement et retrace la vie de la famille Léon. On y apprend ainsi qu'une première "chambre" située au premier étage et ayant vue sur cour faisait certainement office de pièce de vie et de lieu de vente du chocolat. Elle était meublée notamment d'une cuisinière de fer blanc garnie de sa broche, d'un poêle de faïence sans tuyau en partie fêlé, d'une vieille caisse en bois pour stocker le charbon. Quatre chandeliers dont deux avec bobèches de cuivre jaune éclairaient cette pièce. Dans un petit buffet en chêne étaient entreposés quinze assiettes, deux saladiers, une soupière, six pots à confiture, deux plats, deux pots à eau en faïence commune, douze bouteilles de gros verre, cinq gobelets de verre, dix cuillères à bouche, une cuillère à soupe en étain, dix fourchettes de fer. Dans la pièce, on pouvait aussi dénombrer comme vaisselle et accessoires deux pots à beurre en grès, quatre soucoupes, une théière de porcelaine, un gobelet d'étain, deux vieilles cafetières en fer blanc, un petit poêlon, une écumoire, plusieurs poteries en grès et autres ustensiles de ménage. Etaient aussi dénombrés des chenets, une pincette, deux poêles à frire, deux trépieds, deux fers à repasser, quatre planches servant de tablettes. Accroché au-dessus de la cheminée un trumeau de bois peint en blanc composé de deux glaces surmontées d'un tableau au cadre de bois sculpté d'ornements dorés ; de chaque côté étaient accrochés deux bras de cheminée de cuivre de couleur. La pièce était complétée par une petite bibliothèque de bois blanc noirci composée de quinze volumes de livres traitant de sujets de dévotion, d'une table de chêne à pied carré, d'une petite table de bois noirci, d'un bas d'armoire de bois de rapport à deux battants. Dans ce bas d'armoire étaient entreposées trente-six livres de chocolat de santé, respectivement douze chacun de chocolat à une vanille et à une demi vanille, et de chocolat

sans odeur, le tout pour une valeur marchande de cent vingt Livres. On y trouvait aussi un miroir de toilette à bordure de bois noirci, cinq chaises, un fauteuil, une bergère de bois blanc garnie de paille et recouverte de serge verte. Etaient aussi recensés une cage, un damier garni de fer et deux rideaux d'indiennes de siamoise bleue et blanche. Trois longs morceaux de cette siamoise servait de tenture entre cette pièce et une alcôve meublée d'un lit de sangle garni d'un traversin de coutil rempli de plumes et une courtepointe de siamoise doublée de laine et d'une armoire à corniche cintrée et à double battant fermant à clef et disposant d'un tiroir.



---

## Mère et enfant s'embrassant dans un intérieur (estampe de Debucourt)

La seconde chambre de l'appartement ayant aussi vue sur cour possédait une cheminée garnie d'une petite grille de fer en deux parties et d'un devant de cheminée de papier. Trônait au-dessus de cette cheminée un trumeau de bois peint composé de deux glaces, d'un ornement de bois doré sculpté et d'un tableau. A un côté du trumeau était accroché un bras de cheminée à deux branches en cuivre, trois tasses avec soucoupes en porcelaine sont indiquées, certainement disposées sur le dessus de la cheminée. Cette pièce était meublée d'une commode en tombeau composée de bois de rapport avec un dessus en marbre et disposant de deux grands et deux petits tiroirs avec serrures en cuivre, de sept fauteuils dont un en confessionnal recouvert d'une tapisserie à motif de gros bouquet ; des indiennes à colonnes rouges et blanches et à grand ramage servaient de tentures à la chambre ; deux rideaux d'alcôve et deux petits rideaux de porte vitrée en indienne "*fond sablé et fleurs*" ; étaient aussi prisés dans l'inventaire deux rideaux de siamoise rayée bleue et blanche, deux rideaux de croisée (de fenêtre) de toile de coton bleue avec leurs tringles et anneaux, deux tableaux peints aux bordures de bois dorés, un miroir cintré de seize pouces de haut et quatorze de large à sa bordure de bois rouge, sur un arc de bois peint en blanc "*un miroir d'une glace*" de vingt cinq pieds de long sur quinze de large avec un cadre à chapiteau de bois sculpté doré. Deux bras de cheminée de cristal de bohème garnis de filet de bois aidaient à l'éclairage de la pièce ; un petit cabaret [71] de bois peint à la façon de la Chine ; deux pots en serpentine ; une théière d'étain avec son robinet, un secrétaire en tombeau de bois de rapport à deux grands et deux petits tiroirs intérieurs. Pour le couchage étaient disposés deux lits jumeaux de deux pieds et demi de large garnis de matelots de laine et sommier de crin et couverts de toile à carreaux, d'un traversin de coutil rempli de plumes, d'une couverture de laine et d'une autre en coton, d'un oreiller de coutil rempli de plumes, un lit bas à barreaux. Deux autres couchettes, garnie pour l'une d'une paille de Damas de Caux, d'un matelas de bourre rouge couverte d'une toile à carreaux, d'un matelas de petite laine, d'un traversin de coutil rempli de plumes ; quant à l'autre garnie d'une paille, de deux matelas de laine courante de toile à carreaux, d'un traversin et d'un oreiller de coutil remplis de plumes. Les deux lits étaient recouverts chacun d'une couverture de laine blanche et d'une courtépointe de siamoise rayée bleue et blanche.

La troisième chambre où était fabriqué le chocolat était composée de deux petites armoires à un battant dont une fermant à clef, quatre caisses en bois, un fauteuil fané de cane, quatre chaises fanées de paille, un dessus de table en sapin, un petit pupitre en chêne, une boîte à perruque. L'outil de production était composé de deux tables pour poser les deux pierres courbes, de deux rouleaux de pierre pour la fabrique de chocolat, d'une paire de balance de cuivre jaune et d'une paire de balance de fer, de vingt-cinq livres en différents poids de fonte, de deux bassines, deux mains à remuer le chocolat, quatre plâtres et autres plateaux, deux bassines, trois douzaines de moules à chocolat, trois boccas de verre, deux marques de fer blanc pour former les tablettes de chocolat, un trépied de fer, une chaudière de fonte de fer. Trente Livres de pâte de cacao étaient entreposées dans une des petites armoires.





Gravure du XIXe

Dans l'inventaire après décès de Pierre Paul Léon, la garde-robe familiale est décrite avec moult détails là aussi. On y dénombre : cinq paires de drap de toile de ménage, six taies d'oreillers, six serviettes et deux nappes de toile pleine, onze torchons de grosse toile, dix chemises de femme de toile élimée, six chemises d'homme de toile de ménage dont deux garnies de mousseline, deux déshabillés de toile d'Orange dont l'un à petit ? et l'autre à petit dessin courant fond blanc, un autre déshabillé de toile de coton blanches, une vieille camisole de même toile, deux jupons de dessous de toile blanche piquée, une robe en jupon d'indienne rayée mordoré et à fleurs, six paires de bas de coton, trois paires de poches de basin, un mantelet ouaté, six bonnets ronds dont trois garnis, de petite dentelle, six fichus de mousselines, trois coiffures et leur fond de filets garnies de différentes petites dentelles communes, six bonnets piqués, huit mouchoirs de toile à carreaux bleus et blancs, une paire de gants de soie noire, une redingote de peluche grise, un habit et veste de vieux drap noir, une veste de satine, une veste de molleton dont le devant couvert d'indienne fond bleu à ramage, douze cols de mousseline, cinq mouchoirs de poche de couleur différentes tailles, deux paires de bas de fil noir, cinq mouchoirs de poche de différentes tailles en couleur, deux perruques en bonnet de cheveux, un chapeau noir, une paire de cuir et une paire de pantoufles pour homme, deux paires de souliers en sabot pour femme couverte de peau de chèvre, un manchon de femme couverte de satin cramoisi, une paire de boucles de souliers et une autre de jarretière en cuivre, une paire de bouton de manche de métal, une boucle de col d'acier, une canne pomme d'ivoire et parasol couvert de taffetas vert.



---

## Femme à Mantelet de satin noir (Cabinet des Modes de 1785)

Cet inventaire donne l'impression d'une certaine aisance matérielle, l'estimation des meubles, de la vaisselle, des vêtements, du matériel et des fournitures liés à l'activité de fabrication de chocolat s'élève à près de neuf cent dix livres, aisance à certainement relativiser si on retient le matériel de travail indiqué "k, certaines chemises au "col élimé", et aux dépenses dues.

Est-ce suite au décès de Pierre Paul Léon que la famille Léon quitta la rue du Bac pour s'installer au 356 rue de Grenelle ? Il y est certain que la famille y demeurait en 1791 et y résidait encore en octobre 1793 lors de son [mariage](#) de Pauline avec l'Enragé Leclerc. Lui est indiqué habiter rue de Grenelle en face de de la rue de la Chaize maison du citoyen Thomas limonadier [72], mais après leur emprisonnement, Pauline donna naissance à leur fils Pierre rue des Fossés Montmartre (aujourd'hui partie de la rue d'Aboukir), 7 passage du Vigan (aujourd'hui disparu).

Pour conclure et comprendre en partie le combat de Pauline Léon, il peut être affirmé sans trop d'erreur, que le fait d'avoir un père ayant connu dans sa jeunesse la situation plus que délicate d'être "de nation juive" avant l'Edit de tolérance et une mère ayant, elle, dans son enfance observé aux premières loges l'exercice de la justice seigneuriale en Bretagne fut déterminant. Pauline ayant été élevée dans les principes des philosophes ne pouvait que s'impliquer dès 1789. Mais il faudrait plus de temps et de détails pour mieux déterminer cela. Ainsi, il aurait été passionnant de connaître exactement quels étaient les quinze ouvrages de piété de sa bibliothèque, héritages de l'histoire familiale faite de bouleversement religieux ?



Bibliographie succincte et non exhaustive pour appréhender le combat de Pauline Léon, des Citoyennes Républicaines Révolutionnaires et par extension celui des femmes révolutionnaire :

- Léopold Lacour, *Les origines du féminisme contemporain : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1900, 432 p
- Marie Cerati, *Le Club des citoyennes républicaines révolutionnaires*, Paris, Éditions sociales, coll. Pages d'histoire populaire, 1966, 199 p.
- Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, coll. Femmes et Révolution, 1988, 432 p
- Claude Guillon, *Pauline Léon, une républicaine révolutionnaire*, Annales historiques de la Révolution française, no 344, ? avril-juin 2006, p. 147-159
- Jean-Clément Martin, *La Révolte brisée. Femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Armand Colin, 2008, 250 p.
- Claude Guillon, *Notre patience est à bout, 1792-1793, les écrits des Enragé••s*, IMHO, 2021, 285 p.
- Christine Le Bozec, *Les femmes et la Révolution : 1770-1830*, Passés Composés, 2019, 220 p.

[1]AN,- *Précis de la conduite révolutionnaire d' nne Pauline Léon, femme Leclerc* -cote F7 4774/9

[2] Filae- fond Andriveau -Mariages à Paris (1613-1805) -Saint-Séverin

[3] AD 35 -BM Langon -1767- cote 10 num 355 445

[4] A.N RE/XXX/7 Notaire Prignot de Beauregard Jean- 1767-10-18-contrat de mariage entre Pierre Paul léon et Mathurine Thelohan

[5] Même si un dénommé Isaac Léon “*Juif de nation*” était témoin avec Jean Epron de La Roche, bourgeois de Paris, Jacob Alexis, marchand orfèvre et Tezelle Salome aussi “*juif de nation*” , le 16 mai 1721 lors d’une homologation de contrat de Jacques Gemat demeurant rue Greneta au charriot d’or. AN Y4347 – Paris (Paris, France) – Registres de tutelles-01/05/1721 – 31/05/1721 <https://www.geneanet.org/registres/view/5617/635>

[6] Manuscrits de la bibliothèque de l’Arsenal- Archives de la Bastille. DEUXIÈME SECTION — PRISONNIERS DOSSIERS INDIVIDUELS ET DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES (1). Année 1729. Vingt-cinq dossiers, Lel-Lev – 1729, dossier Léon (Manuel de) vue 15/ 298 f°7r <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90806529>

[7] Archives israélites de France, 26 juillet 1894, article de Léon Kahn, *les juifs de Paris au XVIIIe*, 1<sup>er</sup> e partie, p 7 Retronews : “ (...) *A vrai dire, les relations qu’ils avaient avec les seigneurs et les dames de qualité n’y avaient pas peu contribué. Des idées de vanité et d’ostentation s’étaient éveillées en eux au contact de la noblesse. On se laissa anoblir, sans grande résistance. Leurs noms se prêtaient au surplus à cette petite métamorphose, fort à la mode à une époque où l’anoblissement suppléait à toutes les qualités, à toutes les versus. Raphaël de Léon, Bernard de Valabrègue, Nathan de Morhange, Elie de Perpignan — et combien d’autres ! —, désignés pour plus de facilité sous le nom de la ville dont ils étaient originaires, n’avaient pas ambitionné cette façon de gentilhommerie qui leur avait été bénévolement octroyée par la Police. Ils l’acceptèrent. Il leur semblait qu’en s’élevant de la sorte au-dessus de la bourgeoisie et du peuple, ils devaient gagner plus aisément leur estime, et se rapprocher en même temps de la noblesse qui, dans des vues diverses, s’était plus d’une fois rapprochée d’eux(...)*”.

[8] Université Montesquieu – Bordeaux Iv École Doctorale De Droit (E.D. 41) Doctorat En Droit Pierre Berté, Genèse Du Code De La Nationalité Française (1789-1927) Thèse dirigée par M. Marc MALHERBE, Maître de conférences à l’Université Montesquieu – Bordeaux IV Soutenue le 28 Octobre 2011 : “ (...) car si le terme de nation fut utilisé dès le XVIe siècle, il recouvrait des significations et traduisait des réalités toutes autres. Entre le XVIe et XVIIe siècle le substantif “*nation*” fut par exemple utilisé comme l’équivalent de “*province*” (la Gascogne, la Bretagne), de corps privilégié (la nation portugaise formée par les juifs réfugiés dans le Sud-Ouest du royaume de France), etc.(...)” David COHEN, *Juifs allemands et Juifs portugais à Paris sous Napoléon III* In : Hommes, idées, journaux Paris : Éditions de la Sorbonne, 1988 <http://books.openedition.org/psorbonne/69764> “ (...) *On désigne par Juifs portugais et Juifs allemands, pour reprendre les expressions en usage depuis le XVIIIe siècle, les deux ethnies principales composant la communauté juive française. Les premiers originaires d’Espagne ou du Portugal comme leur nom l’indique sont de rite séfarde (Espagne en hébreu). Les seconds originaires d’Allemagne, de Pologne ou d’Europe centrale sont de rite ashkénaze (Allemagne en hébreu). Les représentants de ces deux ethnies regroupés à Paris, dont cet article va relater les contacts au milieu du XIXe siècle, proviennent pour les Juifs portugais de Bordeaux, Bayonne et sa région, Marseille, Nîmes et sa région, et pour les Juifs allemands de l’Alsace et de la Lorraine (...)*”

[9] Le patronyme Léon est présent à Bordeaux. Archives de Bordeaux – GG 842 – Israélites Portugais. – Registre des circoncisions (28 février 1706-26 janvier 1775) – 28 février 1706-26 janvier 1775 Circoncisions “*de David payes de león de ocho días padrinos joseph payes de leon y salaramera*” le 29 mai 1709 (f°8) ; de “*Abraham de Jacob de Leon de 8 días padrinos suagelo isaac ybaro madrina vaque ybaro?*” le 30 juillet 1710 ; “ *david de Jacob de Leon de 8 días en Sabat padrinos david ybara y rebka ybara sustios*” le 23 décembre 1719 ; “*de Jacob de Leon*” *venido de espagna de edad de 45 anos padrini moshe loppes depas*” (f° 25)

[10] Philippe-Efraïm Landau, *À l'origine de la tradition séfarade à Paris : les Juifs de rite portugais aux XVIIIe et XIXe siècles*. Archives Juives, 42, 25-40. <https://doi.org/10.3917/aj.422.0025>

[11] Joseph Millner, *Histoire des Juifs de Paris*, En marge du bi-millénaire d O.e Paris, Centre de Documentation Juive Contemporaine, « Le Monde Juif », 1951/5 N° 43, pages 17, IISSN 0026-9425 <https://www.cairn.info/revue-le-monde-juif-1951-5-page-17.htm> : “*Les Juifs se sont établis à Paris très anciennement – et sans doute en même temps que les Romains. On y constate en tout cas leur présence dès l'époque mérovingienne . Expulsés et rappelés sans cesse durant le moyen-âge, ils furent chassés une dernière fois en 1615. Que cette expulsion ait été ou non absolument effective, il est du moins certain qu'on les retrouve à Paris dès le début du XVIIIe siècle le Médecin Axevedo y est signalé en 1705 ; deux juifs de Metz y sont indiqués en 1707 ; puis en 1717, le médecin Sylva. Nous connaissons d'ailleurs plusieurs listes de Juifs parisiens dressées par la police ; la plus ancienne actuellement retrouvée date de 1715 ; elle porte une vingtaine de noms. D'autres listes, au milieu de XVIIIe siècle, mentionnent une centaine de Juifs parisiens. A la veille de la Révolution, ils étaient probablement cinq à six cents. La plupart des Juifs de Paris, au moins dans la première moitié du XVIIIe, n'étaient pas établis de manière stable ; ils ne faisaient que passer, séjournant seulement quelques mois pour leurs affaires, logeant à l'hôtel ou dans les chambres garnis. Ils venaient de Bordeaux, de Bayonne, des terres pontificales d'Avignon et du Comtat. Ce sont des Juifs de rite portugais ou avignonnais. D'autres arrivaient de Metz, de Lorraine, d'Alsace, D'autres enfin étaient originaires de l'étranger, des villes du Rhin, de Francfort, de Hambourg, de Hollande ou d'Angleterre. Tout ceux-là formaient un second groupe ; ils étaient de rite allemand. Les premiers, les Portugais se logeaient aux environs de Saint-Germain des Prés, particulièrement dans la rue Saint-André des Arts. La foire Saint-Germain les attirait dans ce quartier : lors de la foire, ils pouvaient commercer sans s'exposer à la juridictions des corporations parisiennes. (...) La plupart de ces Juifs étaient pauvres beaucoup vivaient de colportage. Certains, notamment des Portugais, étaient marchands de soieries. L'ensemble de ces Juifs formait une population honnête et à laquelle la police n'eut à reprocher que des délits relativement rares. Leur mérite en était d'autant plus grand que leur activité restait contraire en tout sens par les réglemets qui ne leur permettaient par exemple ni d'avoir boutique sur rue, ni même d'entrer en apprentissage” Philippe-Efraïm.Landau, *À l'origine de la tradition séfarade à Paris : les Juifs de rite portugais aux XVIIIe et XIXe siècles*, Archives Juives, vol. 42, no. 2, 2009, pp. 25-40 : “*La ville de Paris est officiellement interdite aux Juifs depuis 1394. Toutefois, depuis le début du XVIIIe siècle, des israélites messins commencent à tenir commerce sur la rive droite, tandis que quelques Portugais mêlés d'Avignonnais s'installent sur la rive gauche, entre la Seine et le quartier de l'Odéon. Interdits de résidence dans la capitale, ils n'y font, pour la plupart, que de brefs séjours. Toutefois, certains réussissent à y élire domicile, arguant de leurs lettres de naturalité et profitant de la tolérance des autorités municipales. Il n'empêche : jusqu'à l'avènement de Louis XVI, il n'y a pas de communauté juive à Paris. « Pour la masse, pas de droit commun », résumait l'historien Henri Monin (...)*”*

[11] Henri Monin, *Les Juifs de Paris à la fin de l'Ancien Régime*. In: *Revue des études juives*, tome 23, n°45, juillet-septembre 1891. pp. 85-98. [www.persee.fr/doc/rjuiv\\_0484-8616\\_1891\\_num\\_23\\_45\\_3769](http://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1891_num_23_45_3769) : “*Tout Juif est suspect, et son passeport est limité à un temps déterminé. De plus, avec l'interdiction du commerce en boutique qui leur est faite, une présence permanente s'avère difficile. Il est possible néanmoins que leur petit nombre (une trentaine d'individus vers 1726), et leur capacité à s'adapter au monde non juif – contrairement aux Allemands qui respectent davantage leurs obligations religieuses – aient rendu les Portugais relativement invisibles dans la société parisienne.. Arrachés à leur communauté d'origine, certains concluent aussi des unions mixtes, contrairement aux Lorrains et aux Alsaciens qui, souvent instruits dans la religion, se montrent plus endogames. De fait, les pratiques religieuses des Portugais semblent très réduites. Vêtus comme leurs concitoyens, rasés et à l'aise dans la langue et les mœurs françaises, ils vivent leur confession « de façon libérale », à la périphérie d'un judaïsme de stricte obédience. Sans doute faut-il y voir une attitude issue du marranisme*”

[12] La tradition voudrait que ce soient les juifs espagnols qui auraient introduit le chocolat en France notamment à Bordeaux et à Bayonne. Concernant l'importance des juifs dans l'histoire du chocolat, lire Marcel Marc Douyrou (auteur de *Chocolat de Bayonne et du Pays Basque, chocolatiers du XVIIe au XXème siècle*) sur le site <https://www.histoire-du-chocolat-basque.fr/histoire.html> Anne-Laure Briand. Invitation à un délicieux voyage : de la découverte millénaire d'un arbre sacré aux escapades gourmandes au cœur du patrimoine-chocolat de Bayonne. Histoire. 2012. [https://dumas.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/947043/filename/BriandAL\\_M1CS\\_Heiniger.pdf](https://dumas.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/947043/filename/BriandAL_M1CS_Heiniger.pdf) “*Plusieurs auteurs relient l'arrivée du chocolat à Bayonne à celle des Juifs, nous en reparlerons lors de l'évocation de « la légende de l'arrivée du chocolat à Bayonne en 1609 ». Pourtant, du fait du manque d'archives, et selon plusieurs érudits, il est impossible d'affirmer que ce sont les Juifs Portugais qui introduisirent le chocolat à Bayonne.*”

[13] Paul Hildenfinger, *Documents sur les juifs à Paris au XVIIIe siècle : actes d'inhumation et scellés*, E. Champion (Paris), 1913 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6481515v> pp 81\_82

[14] Revue rétrospective, recueil des pièces intéressantes et des citations curieuses · Volumes 17-18, 1893, article de Paul d'Estrée, *Un policier homme de lettres l'inspecteur Meusnier (1748-1757)* p 263 google book

[15] Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille. Première Section. Administration Du Lieutenant Général De Police. Bureaux de la lieutenance de police. 1<sup>er</sup> Bureau. — Religion. Juifs (Surveillance des). — Rapports et placets au Lieutenant de police, procès-verbaux de l'inspecteur de police spécialement chargé de la surveillance des Juifs. Années 1757-1759. Bibliothèque nationale de France. Bibliothèque de l'Arsenal. Ms-10231 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53140867c> Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille. Première Section. Administration Du Lieutenant Général De Police. Bureaux de la lieutenance de police. 1<sup>er</sup> Bureau. — Religion. Juifs (Surveillance des). — Rapports et placets au Lieutenant de police, procès-verbaux de l'inspecteur de police spécialement chargé de la surveillance des Juifs. Années 1721-1755 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53140863k> ( à voir aussi Tableaux dressés par l'inspecteur Buhot, des Juifs domiciliés à Paris, en date du 30 déc. 1756, du 30 déc. 1757, du 30 juin 1758, du 29 déc. 1758 et du 6 juill. 175 des 13 juin 1755, 2 janvier 1756, 16 juillet 1756, 4 décembre 1756, 30 décembre 1757, 30 juin 1758, 29 décembre 1758 et 6 juillet 1759 –Kahn Léon, *Les Juifs de Paris de 1755 à 1759*. In: *Revue des études juives*, tome 49, n°97, juillet-septembre 1904. pp. 121-145. [www.persee.fr/doc/rjuiv\\_0484-8616\\_1904\\_num\\_49\\_97\\_4702](http://www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1904_num_49_97_4702) <https://www.cairn.info/revue-archives-juives1-2009-2-page-25.htm#no3>

[16] Philippe-Efraïm.Landau, *À l'origine de la tradition séfarade à Paris : les Juifs de rite portugais aux XVIIIe et XIXe siècles*, Archives Juives, vol. 42, no. 2, 2009, pp. 25-40 :“*De fait, les pratiques religieuses des Portugais semblent très réduites. Vêtus comme leurs concitoyens, rasés et à l'aise dans la langue et les mœurs françaises, ils vivent leur confession « de façon libérale », à la périphérie d'un judaïsme de stricte obédience. Si leur statut juridique demeure précaire, les Portugais profitent*

*néanmoins de leurs lettres patentes et du flou juridique qui les entoure.”*

[17]Prénommé Louis Laffineur (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k322605c>). Sa veuve Marguerite Dupont décéda en décembre 1787. Certainement un fils François Laffineur, potier de terre rue Mazarine( <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9788586f>) fut considéré comme un septembriseur : *“L e citoyen LAFINEUR, potier de terre demeurant rue Mazarine, près celle de Seine. Prévenu d’avoir applaudi aux massacres du 2 septembre, et d’avoir dit, étant dans un état d’ivresse, que ce qui avait été fait avait été bien fait”*. (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64811995> )

[18]Evelyne Oliel-Grausz, *Droit et espace séfarade : Jacob Rodrigues Pereire et l’extension des privilèges. Du royaume à la Nation*. Archives Juives, 37, 28-46. <https://doi.org/10.3917/aj.371.0028>

[19] Paul Hildenfinger, *Documents sur les juifs à Paris au XVIIIe siècle : actes d’inhumation et scellés*, E. Champion (Paris), 1913 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6481515v> pp 89-90

[20] AN ET-L-475] – Paris (Paris, France) – Archives notariales – GIRAULT Jean Louis (Liasses) | 13/02/1762 – 31/03/1762. Contrats de mariage, notoriétés, inventaires après décès et autres par Jean Louis Girault <https://www.geneanet.org/registres/view/21155/123> C- f° 123

[21]Elle avait eu en une fille Rachel avec Isaac Tobar, *“marchand juif d’Holande, demeurante à présent à Paris, rue Saint Denis, vis à vis larue Thevenot”* fille décédée en 1738 et inhumée à la la Villette, et une autre décédée en 1739 au domicile d’emmanuel de Léon rue Mazarine à l’âge de 6 mois (Paul Hildenfinger, *Documents sur les juifs à Paris au XVIIIe siècle : actes d’inhumation et scellés* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6481515v>)

[22] Sébastien Jahan, *Le mariage mixte au XVIIIe siècle*, *Annales de Bretagne et des Pays de l’Ouest* 113-1 2006 [http:// journals.openedition.org/abpo/900](http://journals.openedition.org/abpo/900) : *“D’autre part, une autre minorité, les juifs, subsistait en dépit des interdictions, dans des conditions précaires en Lorraine ou en Alsace, plus enviables en Avignon ou à Bayonne et Bordeaux. Elle pouvait rassembler 40000 âmes au maximum à la fin du XVIIIe siècle. Le paradoxe de cette absence de référence à la religion des époux n’est qu’apparent, puisque la proscription de la mixité religieuse se trouve en fait dans la définition même du mariage. Le mariage catholiqueest un sacrement. À ce titre, il ne peut concerner que deux chrétiens baptisés 12 et qui, par ailleurs, reconnaissent à la cérémonie sa portée sacramentelle. Chacun sait que les réformés n’admettent que deux sacrements,ceux institués par Jésus, le baptême et l’eucharistie. De fait l’union d’uncatholique et d’un protestant n’est possible qu’à la condition qu’un des deux conjoints épouse en même temps les croyances de l’autre, c’est-à-dire se convertisse 13. Quant au mariage mixte unissant une famille juive à unefamille chrétienne, il pose aussi beaucoup de problèmes. Aux yeux de la loi israélite, le mariage avec un non-juif n’a auc une valeur et les parents de l’enfant l’ayant contracté allaient fréquemment jusqu’à observer les rites de son deuil. Dans un contexte où l’agent de la célébration des noces ne peut être qu’un religieux, il va de soi que le mariage mixte interconfessionnel n’existepas stricto sensu. Compte tenu du rapport des forces entre une religion d’État et des minorités au mieux à peine tolérées (l’édit de Nantes, ne l’oublions pas, interdisait le prosélytisme protestant et toute conversion d’un catholique à la Réforme), il supposait nécessairement comme préalable l’abjuration ou le baptême du non catholique”*.



[23]Article de Leon Kahn dans Archives israélites de France du 1 novembre 1894 *Les juifs de Paris au XVIIIe siècle d'après les archives de la lieutenance générale de police chapitre VII prosélytisme et affaires de religion* p 6-7 Retronews : “(...)

Pour beaucoup la tentation était forte de se soustraire par le baptême aux souffrances qu'ils enduraient, et la situation des Juifs de Paris était telle que tous n'eurent pas la force de résister à cette coupable séduction. La lutte pour la vie, ils la connaissaient déjà dans ce quelle elle avait de plus atroce, car au combat naturel contre la misère s'ajoutaient pour eux les dures batailles qu'ils avaient à soutenir contre le mépris, les préjugés et les lois. Ils offraient donc un terrain bien préparé aux entreprises du clergé. Et puis leurs ancêtres espagnols et portugais, courbant la tête sous l'orage n'avaient-ils pas jadis renoncé en masse à la foi en leur Dieu pour embrasser le catholicisme? Pourquoi les fils ne suivraient-ils pas l'exemple laissé par leurs pères? Ils ne songeaient pas, ces enfants déjà dégénérés, que les temps n'étaient plus en France où la religion fanatisait assez les hommes pour qu'on fit brûler ou massacrer ces « chiens de Juifs », et que bien différente était la lutte contre la mort de la lutte pour les besoins de la vie. Des Juifs de Paris qui allèrent au christianisme, les uns ne virent là qu'un moyen d'améliorer leur sort les autres, cédant à des suggestions rassurantes un moyen de vaincre les préjugés et de s'imposer à une société qui, dans son ensemble, les rejetait loin d'elle. Ils se trompaient tous : le baptême ne changeait rien à leur destinée. Il pouvait leur donner des satisfactions présentes, et par les sentiments d'orgueil qu'il leur procurait les abuser sur étendue des joies futures en ce monde. Mais la réalité répondait mal à ces espoirs trompeurs. Nous avons trouvé, dans une brochure qui parut en 1722 sous le nom de R. Ismaël ben Abraham, Juif converti, ces deux phrases qui peignaient bien l'état des esprits à cette époque : « Les français souffrent lorsqu'ils entendent parler d'un Juif, ils se défient du Juif converti comme des autres », et plus loin : « Celui même qui s'est fait baptiser trouve difficilement accès parmi le peuple, on l'y regarde toujours d'un œil dédaigneux, on le fuit toujours... » Les Juifs de Paris en éprouvèrent la vérité. Pour la police, comme pour ceux avec lesquels ils étaient en contestation, leur origine restait comme un stigmate que leur abjuration n'avait pu effacer. Qu'ils fussent convertis depuis des semaines, des mois ou des années, si on n'accompagnait plus leur nom du mot, « Juif » on y accolait la qualification de « ci-devant Juif », qui perpétuait bien au-delà de la conversion les préjugés auxquels par cet acte ils avaient tenté de se soustraire. C'était bien pire encore lorsqu'ils n'avaient eu recours à l'ondolement que pour se laver d'inculpations graves : reniés par leurs frères qui ne leur pardonnaient pas cette apostasie, ils étaient repoussés à la fois « des catholiques comme de leur première nation ». Néanmoins, habitués à toutes les injures, ce n'était pas une avanie de plus qui pouvait les arrêter dans leurs desseins. Et puis l'orgueil humain est si grand que chacun s'imagine être au-dessus des faiblesses d'autrui et prétend vaincre là où son voisin a succombé. Les Juifs ne se laissaient donc pas détourner de leur but par des difficultés de ce genre. Cela est si vrai que de 1718 à 1772 on n'en compte pas moins d'une quarantaine, d'après les Archives de la haute-lieutenance générale, à qui « Dieu fit la grâce de connoître Jésus-christ ». Mais, néophytes de circonstance, ils le connurent plus ou moins intimement, et mirent dans leurs rapports avec Lui une ferveur plus ou moins sincère. A quel sentiment cédèrent-ils les uns ou les autres? Tout dépendait du moment et de la cause. Tels, comme Isaac Fonsèche, de Bayonne, et Cavan Mustapha, Juif de Messine, se faisaient admettre aux Nouveaux convertis, et instruire « des vérités de la religion catholique », parce qu'ils étaient « sans métier ny profession pour les faire subsister » ; tels autres, comme Léon Olry Spir Lévy et Cerf de Morhange, qui « avoient plusieurs capitaines sur le corps », demandaient le baptême pour obtenir « un congé ». Ici c'était un Juif qui, n'ayant pu obtenir la permission de rester à Paris, se faisait baptiser pour pouvoir se passer de cette autorisation. Là c'en était un autre qui, détenu pour défaut de passeport, était relâché pour être mieux à même de faire abjuration; enfin c'était MM. d'Arniche et d'Albuche qui, pour avoir un sauf-conduit, faisaient valoir qu'ils mettaient « à profit » leur détention au Temple « pour s'instruire des vérités de la religion chrétienne, pour laquelle ils étaient portés d'affection depuis plusieurs années ». Quel plus noble usage pouvaient-ils faire de leur retraite? Telles étaient quelques-unes des raisons alléguées par les Juifs pour gagner « la grâce de la dévotion et la vertu des sacrements ». Ils trouvaient, ils est juste de le dire, un accueil si empressé auprès des ecclésiastiques, les prêtres étaient si peu difficiles sur le choix des catéchumènes, qu'on s'explique fort bien que les Juifs de cette époque se soient fait un tremplin de l'abjuration. Quand on demande à des hommes, dont le dernier, le plus sûr abri contre les persécutions de toutes sortes est le culte des ancêtres, de sacrifier à une autre religion la religion sainte, celle en laquelle ils ont mis toute leur force, toute leur confiance, on doit s'attendre qu'ils cèdent, en renonçant à leur foi, plutôt à une nécessité du moment qu'à une conviction

[24] Léon Kahn, *Histoire de la communauté israélite de Paris., Les Juifs de Paris au XVIIIe siècle, d'après les archives de la lieutenance générale de police à la Bastille*, Paris , 1894 p 123 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90806529>

[25] Archives nationales – Minutes du notaire Louis Boursier – MC/ET/XXVII/437-30 mars 1784 Inventaire après décès de Pierre Paul Léon, marchand limonadier fabricant de chocolat, époux de Mathurine Télohan, demeurant rue du Bacq. Quartier Saint-Germain-des-Prés

[26] *Statuts et ordonnances pour les marchands epiciers et les marchands apoticaire-epiciers de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris.*, Paris, de l'imprimerie de Prault père, 1755 voir pp 41,44,63-64 *Nouveau recueil des statuts et règlements de la Communauté des maîtres distillateurs, marchands d'eau-de-vie et de toutes sortes de liqueurs de la ville... de Paris*, imp. de J. Chardon (Paris),1754 pp 72-75 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65675607>

[27] Joseph Antoine Brincard né vers 1729 épousa le 3 aout 1762 à Paris Geneviève Elisabeth Carré qui décéda le 16 septembre 1782 ([ AN Y13] – Paris – Index des scellés). Ils eurent deux fils : Joseph Guillaume maitre de forges ; et Antoine Brincard (nommé colonel en 1813, puis maréchal de camp en 1821, fut officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis et mourut en 1823. Il avait été créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 18 août 1810, puis avait reçu le titre héréditaire de baron, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 18 décembre 1818 Gustave Chaix d'Est-Ange, Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle – tome 7

[28] Pierre Masson (limonadier), *Le Parfait limonadier ou La maniere de preparer le thé, le caffé, le chocolat, & autre liqueurs chaudes & froides*, C. Moette (Paris), 1705 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9769378z> p5 : “Le Chocolat est une composition de Cacaos d'Espagne, de Vanilles, de Clous de Gerofle, de Cannelle , de Maffie & de Sucre ; le tout bien préparé on en fait une Pâte que l'on met par livres, demies livres, & par quarterons , & l'on s'en fert comme il est dit cy-dessus”

[29] Inventaire après décès de Pierre Paul Léon, “Déclare la Dt Vve Léon, qu'il est du par le portier m. le Comte de Montault, place louis XV, dix neuf livres, dix sols et par le nommé Lafrance domestique de M le Duc de Rohan rue de Varenne, quatre livres le tout pour du chocolat”

[29b]”Haut de la Planche -Un ouvrier vanne les amandes de cacao (fig. 2), qui sont ensuite brûlées ou torréfiées sur le fourneau, dans une chaudière de fer (fig. 1). Puis, les amandes sont pilées dans un mortier tenu au chaud (fig. 3), et broyées sur une pierre dure échauffée, avec un rouleau de fer (fig. 4). On ajoute un peu de sucre à la pâte ainsi obtenue, ce qui donnera *Le chocolat de santé.*”

[30] Ibid

[31] AD 35 Bms – Pipriac – 1716- 10 NUM 35219 46 f°5. Parrain : Juste Poullain ; marraine : Anne Maignan ; étaient aussi notés présents en plus du père, Michellet Betin et Julienne Blanchard.

[32] René Laigue, *La Noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles ; réformations et montres* <https://archive.org/search.php?query=external-identifier%3A%22urn%3Aoclc%3Arecord%3A878456932%22>

[33] Petites seigneuries du comté de Rennes (suite), seigneurie de la Thébaudaye en Saint-Ganton , article de A. Anne Duportal paru dans Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, 1906, p 411: ‘Lorsque la sentence fut signifiée au baron de Bossac il se trouvait retiré au village de la Rairie, en Pipriac, chez son ancien homme d'affaires Julien Téhlohan, notaire et procureur de de plusieurs juridictions, qui lui avait donné retraite dans sa maison par reconnaissance ou par pitié”. il dut chercher asile ailleurs car la Rairie fut envahie par ses ennemis et Julien Théholan, obligé lui-même de prendre la fuite, demeura plusieurs jours caché dans les bois sans pouvoir rentrer chez lui ” <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2077888/f480.item.r=THELOHAN>

[34]AD 35 Bms – Pipriac – 1698- 10 NUM 35219 28 ; 9 mai 1698

- [35]AD 35 BMS Bruc-sur-Aff -10 NUM 35045 614- f 6 -II épousa le 27 juillet 1750 à Bruc-sur-Aff Louise Gorry , et est indiqué "Sieur de la Porte, avocat, procureur fiscal et receveur général de la baronnie de Bossac)
- [36] Hervé Tigier, *Les Enquêtes civiles du Présidial de Rennes*, Association Bretonne de Généalogie et d'Histoire, 2018, pp18 et 23
- [37]Louis Benaerts, *Le régime consulaire en Bretagne, le département de l'Ille-et-Vilaine durant le Consulat (1799-1804)*, Paris, Edouard Champion éditeur, 1914, pp 149, 167-168
- [38]Julien 1<sup>er</sup> avril 1711, Thebaud 5 février 1713, Joseph 30 août 1714, Anne le 5 mars 1716, Julienne, 3 septembre 1717, Pierre 13 mars 1720; Guillaumette 18 mai 1722, Julien 12 octobre 1723
- [39] AD 35 BMS Redon 10 NUM 35236 395 f°12
- [40] AD 35 BMS Langon -10 NUM 35145 2 f°5
- [41] AD 35 Sépultures Langon – 1784 10 NUM 35145 645 f°4-5
- [42]AD 35 BMS Langon –10 NUM 35145 105 – f°8 Furent témoins, André tessier, François Thélohan, Julien Thélohan, Joseph Provost, Jean Guillaume.
- [43]AD 35 BMS Langon -10 NUM 35145 107-f°3 Parrain André Tessier ; marraine Françoise Silloret.
- [44]AD 35 BMS Brain-sur Vilaine BMS 1740, f°19 le parrain est François Thelohan, marraine Claudine Senant. L'enfant décéda au domicile de se parents au bourg fin février 1741 (10 NUM 35036 271 f°7).
- [45] AD 35 BMS Brain-sur Vilaine 10 NUM 35036 106 f°6
- [46]Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne, du XVIIe siècle à la Révolution (suite)*. In: Annales de Bretagne. Tome 21, numéro 2, 1905. pp. 174-207.DOI : <https://doi.org/10.3406/abpo.1905.1221> citant Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles (1661-1791) d':Andre? Edmond Victor Giffard
- [47]Il acheta en 1745 la baronnie de Rénac, revendue dès 1777. Il fut père de Nicolas-François Dufresne de Rénac, marié à Châteaubriant en 1751 à Mlle de Béchene. Il signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des Etats généraux. Le fils de celui-ci, Louis-Henri Dufresne de Rénac, né à Rennes en 1755, fut reçu en 1786 conseiller au Parlement de Bretagne il vivait encore en 1826.Il avait épousé en 1787 Mlle Boux de la Gazoire, décédée à Nantes (selon Chaix d'Est-Ange dans *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. XIV. Des-Dug.* – 1915) Anne indiqué sergent fut témoin à l'inhumation au cimetière de Renac de Jeanne Telohan âgée entre 67 et 69 ans le 2 mai 1747).AD sépulture Renac 10 NUM 35237 552 f°2
- [48] AD 35 S Renac 1756 .10 NUM 35237 560 f°2 Elle est indiquée avoir environ quarante ans, et furent témoins Pierre feuvrier l'ainé, Jean Lollivier
- [49] AD 35 BM Renac 174510 NUM 35237 239 f°2 Parrain louis Joseph Rollais ; marraine Mathurine George
- [50] AD 35 BM Renac 1752 10 NUM 35237 164 f° Elle fut baptisée le lendemain,les parents sont notés de ce bourg et le père est indiqué sergent de cette juridiction. Le parrain est Pierre Houguet et la marraine Marguerite Thelohan de Saint-Just
- [51] Au baptême d' Anne son père est indiqué sergent et le parrain est un dénommé Jean Desnos, chirurgien (10 NUM 35237 3 f°3) , à celui de Marie Anne est noté sergent de ce bourg (10 NUM 35237 167 f°3)
- [52]Elle décéda au village de la Baudinaye à l'âge de deux mois et demi, fille d'Anne Sergent "sergent en cette baronnie"; assistèrent le 10 septembre 1758 au convoi funéraire François Poligrié, jean Ablin; Jean George, Julien Derunne. (AD 35 – 10 NUM 35237 562- sépulture Renac – 1758)
- [53] AD 35 – Sépulture de Renac – 1760 – 10 NUM 35237 564 – 4 décembre 1760, âgé de près de trois ans fils de feu Anne Thelohan et de Anne Reho.assistèrent au convoi Louis Hochard et François Thelohan.

[54]AD 35 BM Bains-sur-Oust -10 NUM 35013 261 -1765 Sépultures

[55] Ce dernier décéda le 23 février 1784 à Langon. Il s'était marié une première fois le 11 février 1749 à Langon, avec Marie Luce et une seconde fois le 4 juillet 1780 toujours à Langon avec Perrine HAREL

[56] AN LL883 – Paris, Sainte-Opportune (Paris, France) -registres paroissiaux 1729 – 1758 Ste-Opportune: publication de bans du 28 janvier 1742 (document conservé au Centre historique des Archives nationales à Paris) <https://www.geneanet.org/registres/view/5601/32>

[57] AD 35 BMS 10 NUM 35268 33 BMS Saint-Ganton – 1711 f°2. Le parrain était Thomas Thelohan domestique en la métairie du Grand Chavay paroisse Saint-Just.

[58] AN Y4955B – Paris (Paris, France) – Registres de tutelles | 16/08/1771 – 31/08/1771 Cote : AN Y4955B <https://www.geneanet.org/registres/view/20698/629> Tutelle des enfants de feu Jean Perceval compagnon tonnelier, Louis Thelohan témoin est indiqué maître taillandier habitant rue de la Mortellerie.

[59] Mariages à Paris (1613-1805) – Fonds Andriveau- Paris–Saint-Gervais

[60][AN Y4955B] – Paris (Paris, France) – Registres de tutelles | 16/08/1771 – 31/08/1771 <https://www.geneanet.org/registres/view/13701/128> Tutelle des enfants de Pierre Jacques Marteau Maître taillandier ferblantier le 28/11/1763 époux de Rodier Marie-Jeanne (voir aussi <https://www.geneanet.org/registres/view/103/40>)

[61] [AN Y5115C] – Paris (Paris, France) – Registres de tutelles | 21/03/1784 – 31/03/1784-Cote : AN Y5115C, <https://www.geneanet.org/registres/view/32994/399>

[62] A cette même paroisse Saint-Nicolas des champs rue de la Mêlée résidait Jean François Henry Denouroy fabricant d'étoffe de soie ; il y décéda et fut enterré le 25 avril 1775 (Annonces, affiches et avis divers du 2 mai 1776 (p 440) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10479135>). Il descendait d'une lignée de marchands tapissier à Paris et à Versailles.

[63] Filae- Mariages à Paris (1613-1805) – Fonds Andriveau Paris–Saint-Nicolas-des-Champs

[64] AD Seine et Marne – Villeparisis Décès – MI70911813-1822 – Son époux fut indiqué bourgeois de ce lieu

[65] AD Seine et Marne – Villeparisis Décès – MI70911813-1822

[65a] Cité par Claude Guillon, *Deux Enragés de la Révolution : Leclerc de Lyon et Pauline Léon*, Quimperlé, la Digitale, 1993, p 105

[65b] Michael Sibalis, *Un sans-culotte parisien en l'an XII François Léon, frère de Pauline Léon*. In: Annales historiques de la Révolution française, n°248, 1982. pp. 294-298.

[www.persee.fr/doc/ahrf\\_0003-4436\\_1982\\_num\\_248\\_1\\_3685](http://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1982_num_248_1_3685)

[65c]Archives de Paris – actes de l'état civil reconstitué- fichiers de l'état civil -5Mi1 1179-f°11

[66]Archives de Paris – Etat civil reconstitué- fichiers de l'état civil – Lenz (1820) Léon (1756) Naissances-V3E/N 1416-f°3 1768 St Séverin Leon Anne Appoline – date de la naissance 18 septembre 1768

[67] Archives de Paris, actes de l'état civil reconstitué -17/01/1778 21/01/1778-Naissances -5Mi1 54 f° (acte déposé par les caisses Lafarge) Marie Reine Antoinette née et baptisée le 17 janvier 1778 fille de sr Pierre Paul Léon md chocolatier et de dlle Mathurine Thelohan son épouse. Les parrains et marraines sont respectivement sr Jacques Denuroy marchand tapissier demeurant ? Saint Martin des Champs, paroisse St Nicolas des champs, Mlle Marie Reine Thiriol fille majeure rue Saintonge même paroisse, Archives de Paris, actes de l'état civil reconstitué- 20/10/1779 -25/10/1779-Naissance-5Mi1 57- f°37 (acte déposé par les caisses Lafarge) baptême de François Paul Mathurin Léon paroisse St Severin baptisé le 24 octobre 1779, né la veille fils de Pierre Paul Léon md limonadier et Mathurine Thélohan les parrains et marraines sont respectivement Louis Pierre Mercier, fils de Pierre Mercier maître peintre rue des Fossé St Jacques paroisse St Benoit et Pauline Léon fille mineure soeur de l'enfant qui signe.

[68] Archives de Paris – Etat civil reconstitué- fichiers de l'état civil – Lenz (1820) Léon (1756) Naissances-V3E/N 1416 Gabriel Joseph 21 novembre 1775, et Antoine Paul Denis le 22 novembre 1771 même paroisse Archives de Paris Ec reconstitué V3E/N 1416 f°4 et 5

[68a] Jean Paganucci, *Manuel historique, géographique et politique des négocians, ou Encyclopédie portative de la théorie et de la pratique du commerce*. T2, J.-M. Bruyset (Lyon), 1762 p 417 Google book

[69] “deux tables pour poser les deux pierres courbes, deux rouleaux de pierre pour la fabrique de chocolat, une paire de balance de cuivre jaune et une paire de balance de fer, vingt cinq livres en différents poids de fonte,deux bassines, deux mains à remuer le chocolat, quatre platres et autres plateaux, deux bassines, trois douzaines de moules à chocolat, trois bocaux de verre, deux marques de fer blanc pour former les tablettes de chocolat, un trepied de fer, une chaudière de fonte, de fer”

[70] *Feuille du jour* (au Bureau général du rédacteur, rue de Bondi, n° 74 (Paris) ) du 16 juillet 1791 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2786042g>

[71] Petite table montée sur quatre pieds dont on fait usage pour dresser le thé ou le café. <https://www.anticstore.com/glossaire/> [72] [AN MC/ET/LXV/601] – Paris (Paris, France) – Archives notariales – BALLETT Claude Nicolas (Liasses) | 1787 – 180

## Category

1. Révolution française

## Tags

1. chocolatier
2. Citoyennes Républicaines Révolutionnaires
3. juifs
4. Leclerc
5. Leclerc d'Oze
6. Leclerc de Lyon
7. Mathurine Théholan
8. Pauline Léon
9. Révolution

## date créée

20/03/2023

## Auteur

christelle-augris